

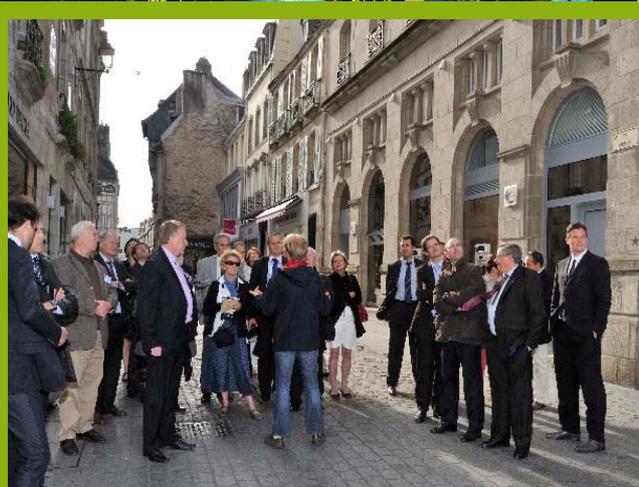


Crédits photographiques : Lionel Figeul, Quimper Communauté
et Social Perennac, Mairie de Quimper & Quimper Communauté

Actes des 5^{es} Assises des Villes Moyennes et Intercommunalités



Quimper
9 et 10 juin 2011



SOMMAIRE

Actes des 5^{es} Assises des Villes Moyennes et Intercommunalités

Les maires des villes moyennes promoteurs de l'innovation locale	04
Ouverture des 5^{es} Assises des Villes Moyennes et Intercommunalités.....	06
Intervention de Philippe Richert, ministre en charge des Collectivités territoriales.....	08
Panorama de l'économie des villes moyennes.....	10
Quelles stratégies développer dans une économie en transition ?.....	14
- Les nouveaux liens entre entreprises et territoires.....	14
- Les stratégies gagnantes de la croissance et de l'emploi.....	18
Métiers d'avenir et innovation : le rôle de l'enseignement supérieur et de la recherche	22
Intervention de Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication.....	28
Visibilité et attractivité : le rôle de la culture.....	30
Clôture des 5^{es} Assises des Villes Moyennes et Intercommunalités Christian Pierret, président de la FMVM	34

Fédération des Maires
des Villes Moyennes

94 rue de Sèvres
75007 PARIS
Tel : 01 45 44 99 61
Fax : 01 45 44 24 50

Courriel : fmvm@villemoyennes.asso.fr
www.villemoyennes.asso.fr

Conception éditoriale :
Fédération des Maires des Villes Moyennes

Création maquette : RCT
Impression : Imprimerie La Centrale à Lens
Coordination : RCT

Quimper
9 et 10 juin 2011



Editorial

Les maires des villes moyennes, promoteurs de l'innovation locale.

Réunis à Quimper les 9 et 10 juin 2011, à l'occasion des 5^{es} assises des Villes Moyennes et Intercommunalités, en présence de nombreux acteurs économiques, politiques et universitaires, les maires des villes moyennes et présidents de leurs intercommunalités, ont débattu des stratégies pour rendre leur territoire plus attractif.

Les maires des villes moyennes et présidents de leurs intercommunalités, ont réaffirmé que la présence d'une base productive forte, à haute valeur ajoutée et génératrice de revenus, reste indispensable pour l'activité et pour générer de la croissance.

Ils ont en particulier identifié la qualité de l'enseignement et l'élévation des niveaux de formation et leur adéquation aux besoins du tissu économique local comme le socle de l'attractivité et du développement.

Ils ont aussi mis l'accent sur le rôle de la culture comme vecteur de l'attractivité du tissu urbain et générateur de cohésion sociale.

Je tiens à remercier la ville de Quimper pour la qualité de son accueil et la disponibilité de son équipe, ainsi que les partenaires publics et privés qui ont apporté leur soutien à cette manifestation.

Je remercie également l'ensemble des intervenants et des participants qui ont permis une grande qualité de débats contribuant ainsi à la réussite de cette manifestation.

J'espère que ces Actes des 5^{es} Assises des Villes Moyennes et Intercommunalités viendront nourrir votre réflexion et éclairer votre action.

Christian Pierret

Ancien ministre

Maire de Saint-Dié-des-Vosges

Président de la FMVM



Ouverture des 5^{es} Assises des Villes Moyennes et Intercommunalités

Bernard POIGNANT, maire de Quimper, président de Quimper communauté
Nicole ZIEGLER, vice-présidente du conseil général du Finistère
Bruno BOURG-BROC, député-maire de Châlons-en-Champagne, président de Cités en Champagne, président d'honneur de la FMVM

Bernard POIGNANT,

maire de Quimper, président de Quimper communauté



Bernard Poignant

Permettez-moi Monsieur le ministre de vous accueillir aux assises de la FMVM à Quimper avec à vos côtés Monsieur le préfet. J'accueille aussi avec plaisir tous les maires et présidents de communautés qui ont fait le déplacement. Je souhaite tout particulièrement la bienvenue au président sortant de la FMVM ainsi qu'au nouveau président élu ce matin, Monsieur Christian Pierret, ainsi que Monsieur Jacques Pélissard, le président de l'Association des Maires de France.

Je voudrais remercier les équipes qui ont organisé ces assises : l'équipe de Quimper et l'équipe de la FMVM.

Je voudrais en quelques mots évoquer Quimper. C'est une ville moyenne qui bénéficie d'une situation particulière de ville de bout de péninsule. La France n'a que deux péninsules, le Cotentin axé nord-sud et la Bretagne, axée Ouest-Est. C'est pourquoi les bretons sont particulièrement sensibles aux questions d'accessibilité, que l'on parle de routes, de rails, de fibres, d'avions... Je rêve que la France ait des politiques péniinsulaires, comme elle a des politiques insulaires.

C'est aussi une ville chef-lieu de département, à côté de Brest. Elle appartient à ces départements bicéphales. C'est aussi une particularité. C'est une des villes moyennes qui a cette chance d'avoir une belle harmonie urbaine. Il n'y a pas d'écrasement en Bretagne, mais un tissu de villes équilibré auquel nous sommes très attachés, garant d'une bonne qualité de vie.

La Bretagne est couverte d'une géographie de 21 pays. A Quimper, vous êtes en Pays de Cornouaille. Les bretons ont une tradition de travail en commun et c'est tout naturellement que nous avons joué la carte des pays. Nous sommes en Bretagne sur une terre mutualiste, avec une dynamique des associations, des paroisses et des intercommunalités. Nous sommes ici à Quimper dans le garde-manger de la France et nous sommes aussi dans un lieu de villégiature.

Je vous souhaite deux bonnes journées à Quimper.

Nicole ZIEGLER,

vice-présidente du conseil général du Finistère



Nicole Ziegler

Je suis très heureuse de vous accueillir à mon tour dans le département du Finistère, présidé par Monsieur Pierre Maille, qui est retenu aujourd'hui.

A tous les élus de France présents aujourd'hui, je souhaite la bienvenue et vous remercie d'avoir choisi le Finistère pour vos Assises nationales.

Je veux saluer la force de vos propositions tant au niveau national qu'europpéen.

Dans une économie mondialisée et dans un contexte national de réformes institutionnelles, nos villes et nos intercommunalités sont des lieux de convergence et de mobilisation des énergies urbaines et rurales.

Je pense que les réseaux doivent être développés, aussi bien les réseaux de transports (LGV) que les réseaux numériques (très haut débit).

Sur ce point, le conseil général du Finistère avec le conseil régional de Bretagne et les communautés de Quimper et de Brest soutient le projet de LGV pour mettre ces deux villes à trois heures de Paris.

Le Finistère s'implique aussi dans la recherche et la compétitivité pour contribuer au développement des entreprises et donc de l'emploi. La mise en réseau des acteurs publics et privés est indispensable pour renforcer l'attractivité de nos territoires.

Ainsi sur les trois pôles de compétitivité que compte le Finistère, deux sont à vocation mondiale et un à vocation nationale.

Le département du Finistère apporte également son aide dans de nombreux domaines aux communes et communautés notamment dans le domaine du logement, de la petite enfance, la jeunesse, le sport, la culture, le tourisme, l'aide au maintien des personnes âgées à domicile et les services publics de proximité. Pour cela, le département du Finistère a mis en place des contrats de territoire qui soutiennent les projets des collectivités locales, même si ces aides semblent fragilisées aujourd'hui par les réformes récentes, mais ce n'est pas l'objet de cette manifestation. Je vous souhaite de fructueux travaux.



Bruno BOURG-BROC,

député-maire de Châlons-en-Champagne, président de Cités en Champagne, président d'honneur de la FMVM

Pour la 5^{ème} fois depuis sa création, la Fédération des Maires des Villes Moyennes tient ses Assises, et c'est toujours avec le même plaisir que nous nous retrouvons pour ces deux journées de réflexion et d'échanges. Je voudrais remercier, en votre nom à tous, Bernard Poignant qui accueille notre rencontre dans cette belle ville de Quimper, une ville placée - comme nos Assises - sous le signe de la réussite économique, sociale et culturelle.

Ces 5^{es} Assises sont pour moi l'occasion de dresser le bilan de dix années comme président de la Fédération. Ce n'est pas sans émotion que je quitte aujourd'hui cette présidence, au service de laquelle j'ai voulu mettre toute mon énergie et mon enthousiasme, animé de la ferme conviction que les villes moyennes et leurs intercommunalités demeurent la clef de voûte de l'organisation territoriale française.

Le dynamisme de notre Fédération en est la meilleure preuve : depuis 2001, notre réseau s'est considérablement enrichi, jusqu'à mobiliser la quasi totalité des villes moyennes françaises pour atteindre aujourd'hui 200 adhérents. Dépasant le cadre national, nous avons porté avec force la parole des villes moyennes auprès des instances européennes, en prenant une part active au sein de la Maison européenne des pouvoirs locaux français, placée cette année sous la présidence de la FMVM. Anticipant la réforme territoriale, nous avons accompagné le développement de l'intercommunalité et rappelé sans relâche le rôle central des villes moyennes au cœur de leurs bassins de vie.

Fidèles à notre vocation de « villes à taille humaine », nous avons défendu les intérêts des villes moyennes dans tous les champs de l'action publique : de l'enseignement supérieur aux transports, de l'éducation à la culture. Au cœur de l'actualité, nous avons manifesté l'engagement des villes moyennes dans les champs nouveaux de l'action publique : nos actions en matière de développement durable, de coopération décentralisée et de politiques numériques en donnent une illustration.

Le partage des bonnes pratiques et la création de projets innovants ont également été au cœur de nos actions : je pense ici au succès de l'expérimentation mise en place dans 20 villes moyennes, en partenariat avec la DATAR, sur des sujets aussi variés que l'accessibilité, la santé et l'enseignement supérieur.

Cet engagement de la FMVM n'aurait pas été possible sans l'investissement fidèle des élus de la FMVM - en particulier les membres du Conseil d'administration, avec lesquels j'ai pris tant de plaisir à collaborer. Qu'ils en soient remerciés.

Je salue et remercie également nos partenaires de l'économie et de la presse, dont nous connaissons l'importance pour le développement et la promotion de nos territoires.

En tant que maire de ville moyenne, je continuerai à suivre avec intérêt les travaux de notre Fédération, certain que notre nouveau président, Christian Pierret, saura répondre avec efficacité aux nouveaux défis des villes moyennes.

Parmi ces défis, il en est un que j'ai tenu à souligner en y dédiant nos 5^{es} Assises : je veux parler du développement économique de nos territoires. L'établissement de liens privilégiés avec les entreprises, l'élaboration de stratégies gagnantes, le renforcement de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'action culturelle... sont quelques pistes de travail que nous souhaitons approfondir avec vous durant ces deux jours. Merci à tous de votre participation à ces travaux. Ils soutiendront, je l'espère, votre action quotidienne au sein de vos municipalités.

Pour nous soutenir dans notre réflexion, Philippe Richert, ministre en charge des Collectivités territoriales, a bien voulu introduire nos Assises. La réforme territoriale soulève en effet des espérances et des inquiétudes pour le développement économique de nos bassins de vie : l'espérance que les villes moyennes seront confirmées comme moteurs de leurs aires urbaines, grâce au renforcement de l'intercommunalité ; l'inquiétude, cependant, que cette évolution méconnaisse la fonction de centralité de nos villes.

Nos inquiétudes concernent notamment la refonte des périmètres - qui n'associe pas toujours étroitement les élus ; la réforme de la gouvernance - qui devra préserver la représentativité des villes - centres ; enfin, le mode d'élection des conseillers communautaires - qui n'a pas encore été fixé à ce jour. Votre présence aujourd'hui, Monsieur le ministre, est un signe fort de l'engagement de l'Etat aux côtés des villes moyennes : vos propos nous aideront à mieux comprendre les ressorts complexes de la réforme territoriale, et je vous en remercie.



Intervention de Philippe Richert, ministre en charge des Collectivités territoriales

Philippe Richert



Monsieur le Président de la FMVM, merci de m'accueillir à ces 5^{es} Assises des Villes moyennes et Intercommunalités.

Cher Bruno Bourg-Broc, je vous remercie pour le travail accompli à la présidence de la FMVM. Vous avez su faire de votre fédération un partenaire de l'Etat respecté et écouté. J'ai tout particulièrement apprécié dans nos contacts votre façon de défendre avec vigilance les positions des villes moyennes tout en vous montrant ouvert à la discussion. Je ne doute pas que votre successeur, Christian Pierret, saura poursuivre votre action dans le même esprit.

Nous sommes ensemble pour évoquer la réforme des collectivités territoriales. Vos villes sont tout aussi importantes que les agglomérations plus grandes dans cette réforme. La France a la chance de pouvoir compter sur une armature de villes moyennes qui irrigue son territoire. Ces villes sont très souvent des villes centre, et vous avez su mettre en valeur ce rôle d'initiateur de projets dans les intercommunalités. Au-delà, ces villes sont souvent le cœur d'un territoire, le chef-lieu d'un département, la capitale d'une province au riche passé.

Une ville moyenne peut aussi appartenir à une grande agglomération : elle a alors vocation à jouer un rôle d'équilibre en assumant des responsabilités importantes de service public tout en veillant à la construction du lien social.

A côté des métropoles et des pôles métropolitains en plein développement, nous devons préserver le tissu des villes moyennes et des villages ruraux. Permettez-moi d'établir ici une comparaison avec notre voisin, un Etat certes fédéral mais cependant pas si différent de la France : il n'y a pas en Allemagne « Berlin et le désert allemand ». Quel que soit le land, une grande ville y sert de poumon, de locomotive. Au Bade-Wurtemberg, Stuttgart est ainsi soutenue par Fribourg et Karlsruhe, qui se distinguent au niveau européen par leurs capacités de recherche et leurs politiques numériques. De même, les universités et les institutions publiques allemandes ne sauraient être concentrées seulement dans les capitales régionales. L'Allemagne a compris toute la richesse des réseaux organisés de villes, qu'il s'agisse des services publics ou de l'implantation d'entreprises. A l'inverse, en France, les sièges sociaux sont le plus souvent implantés à Paris.

En tant que ministre, je crois fermement au rôle des villes moyennes dans le développement équilibré de notre pays. Nous devons renforcer ce maillage en nous inspirant des expériences européennes. Ce rôle pivot des villes moyennes doit d'abord être conforté dans la réforme de la carte intercommunale.

Dans la très grande majorité des départements, les préfets ont présenté les projets de schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) qui proposent une carte rationalisée et modernisée. Je l'ai dit aux préfets : il faut que ces schémas soient coproduits avec les élus. Ces derniers sont invités à s'exprimer durant sept mois - d'abord lors de la consultation des communes (trois mois) puis lors des travaux de la CDCI (quatre mois). Il n'est pas simple d'établir des périmètres cohérents dans des territoires si contrastés. Les futures intercommunalités ne seront donc un succès qu'après une concertation approfondie.

Cela n'interdit pas d'être ambitieux, pour que les services publics rendus à vos concitoyens soient gérés par des EPCI et des syndicats un peu moins nombreux, mais plus forts et plus proches des habitants parce qu'adaptés aux périmètres où ils vivent.

La réforme intercommunale vise deux objectifs : conforter la démocratie au sein du bloc communal et accroître sa capacité à mener les politiques publiques dont il a la charge. Pour réussir, il ne faut pas opposer les communes aux intercommunalités. L'intercommunalité renforce les communes, qui y trouvent leur déploiement territorial.

Il était nécessaire d'achever la construction de l'intercommunalité en France, non seulement en conservant la commune comme maillon de proximité de base mais aussi en s'appuyant sur les élections municipales pour renforcer la légitimité démocratique des structures intercommunales. Il a donc été décidé une élection des conseillers communautaires dans le cadre des élections municipales, par le système du « fléchage ». A partir de 2014, nos concitoyens sauront ainsi qui les représente au conseil municipal et au conseil communautaire, puisque ces élus siègeront dans les deux conseils et figureront sur les mêmes listes de candidats.

Le Gouvernement a fait ce choix car il ne souhaitait pas porter atteinte à la légitimité du maire. Vos villes restent le lieu d'expression de la démocratie locale, les « écoles primaires de la démocratie » comme l'a dit Tocqueville.

J'ai bien entendu vos préoccupations sur la composition des conseils communautaires. Je crois que le Parlement est parvenu à une solution d'équilibre dans la représentation des communes. Dans les communautés, les élus pourront ainsi définir ensemble la répartition des sièges entre les communes. Je précise que nous introduisons, dans la loi n° 61, un amendement permettant le maintien des vice-présidents en place jusqu'en 2014 en cas de fusion de communautés.

D'après les informations dont je dispose, je ne pense pas que les extensions d'EPCI se traduisent par la création d'intercommunalités où vos communes ne retrouveraient pas la place qui leur revient.

Le travail réalisé en concertation avec les préfets doit permettre de revenir sur les propositions qui s'éloigneraient de façon excessive de cette nécessité d'équilibre. Si, pour des raisons particulières, des blocages devaient gêner le vote du schéma, la date butoir du 31 décembre 2011 pourrait être prorogée.

Je ne voudrais pas terminer cette intervention sans mentionner les nouveaux mécanismes de péréquation, qui constituent une réponse innovante à la question des ressources de nos collectivités. On distingue deux formes de péréquation :

- La péréquation verticale, au moyen de dotations de l'Etat aux collectivités territoriales. Cette péréquation continue de se développer malgré le gel des dotations, par redéploiement de crédits. La DSU et la DSR ont plus que doublé depuis 2004 et continuent de progresser de 6,2% en 2011.

- La péréquation horizontale, qui s'organise directement entre les ressources des collectivités territoriales. Utilisée dans d'autres pays d'Europe, cette péréquation prend véritablement son essor à partir de cette année.

En 2011, une péréquation sur le produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) a déjà permis de redistribuer 440 millions d'euros entre les départements. Le 1er janvier 2012, un fonds national des recettes fiscales intercommunales et communales entrera en vigueur ; à terme c'est près d'un milliard d'euros qui seront redistribués. Des travaux sont engagés avec le Comité des finances locales ainsi qu'au sein des deux assemblées sur les modalités de mise en œuvre du fonds. Ils permettront d'éclairer le rapport que le Gouvernement doit remettre sur ce thème au Parlement pour le 1er septembre 2011.

Je crois sincèrement que la réforme des collectivités est un vrai progrès pour notre France décentralisée, à condition que les élus l'utilisent pleinement. Face aux inquiétudes devant la concurrence accrue des territoires, les villes moyennes disposent d'atouts incontestables. Vos villes exercent une forte capacité d'entraînement par rapport au territoire qui les entoure. Les intercommunalités devenues plus fortes grâce à la réforme sont une opportunité que vous pouvez saisir. Je vous engage également à la réflexion sur le rôle que les pôles métropolitains peuvent jouer pour vous aider à accroître le rayonnement des villes moyennes. Ce nouvel outil convient bien aux enjeux qui sont les vôtres car il vous permet de créer des synergies entre vos villes et les territoires qu'elles font vivre.

« Compétitivité nationale » : je vous félicite de relever avec volonté et responsabilité ce défi, qui est celui du monde d'aujourd'hui.

Panorama de l'économie des villes moyennes

Les villes moyennes contribuent pour une grande part à l'histoire industrielle de la France. Les turbulences liées à la mondialisation remettent largement en cause ce modèle aujourd'hui.

C'est en effet l'industrie dite « manufacturière » qui domine dans les bassins de vie des villes moyennes. Les évolutions affectant la structuration des entreprises et de l'emploi dans ces bassins de vie - principalement composés de PME et TPE du secteur secondaire (construction, mécanique, automobile, composants électriques et électroniques, énergie, chimie...) - y sont donc encore plus rapides et profondes qu'au niveau national sur les dernières décennies.

L'analyse rétrospective que l'Insee a présentée lors des 5^{es} Assises des Villes Moyennes et Intercommunalités dans le panorama de l'économie des villes moyennes confirme cette intuition.

Si l'avenir passe forcément par l'innovation, la formation, la productivité, le travail en réseau, sont tout à fait essentiels pour le réseau des agglomérations des villes moyennes.

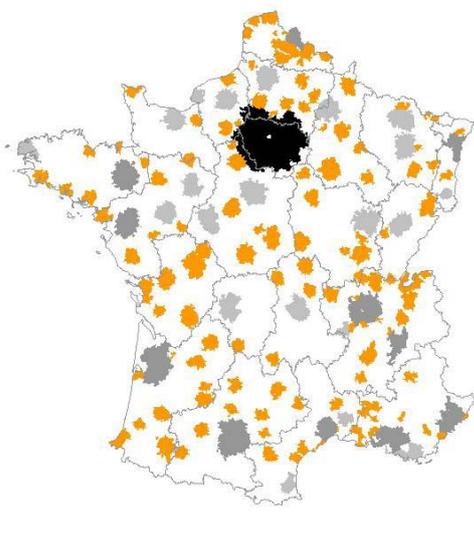
Méthodologie

Le champ de l'étude porte sur les 133 aires urbaines dont les villes centre ont une population comprise entre 20 000 et 100 000 habitants.

Pour pouvoir situer les aires urbaines centrées sur les villes moyennes, une typologie a été construite en cinq classes, en repartant de l'étude de Chantal Brutel (cf. *Insee Première n° 1333 de janvier 2011*) en distinguant :

- l'aire urbaine de Paris ;
- les aires métropolitaines ;
- les grandes aires urbaines ;
- les aires urbaines des villes moyennes ;
- les autres aires urbaines.

La contribution des villes moyennes au maillage du territoire



- Les villes moyennes
- Paris
- Les aires métropolitaines
- Les grandes aires
- Les limites des régions

Répartition des aires urbaines

Classe	Nombre	Population
Paris	1	11 836 995
Aires métropolitaines	11	10 702 016
Grandes aires	21	7 337 120
Aires des villes moyennes	133	12 939 909
Autres aires urbaines	188	4 623 713
Hors aires urbaines		14 355 485

Source : Insee - Recensement de la population 2007

Démographie

La population des 133 aires urbaines des villes moyennes représentait en 2007 **plus d'un cinquième de la population de France métropolitaine** (20,9 % soit près de 13 millions d'habitants). En 1962, ces mêmes aires représentaient 20,2 % de la population. Cette légère croissance relative provient de la diminution de la population vivant en dehors de l'influence des villes.

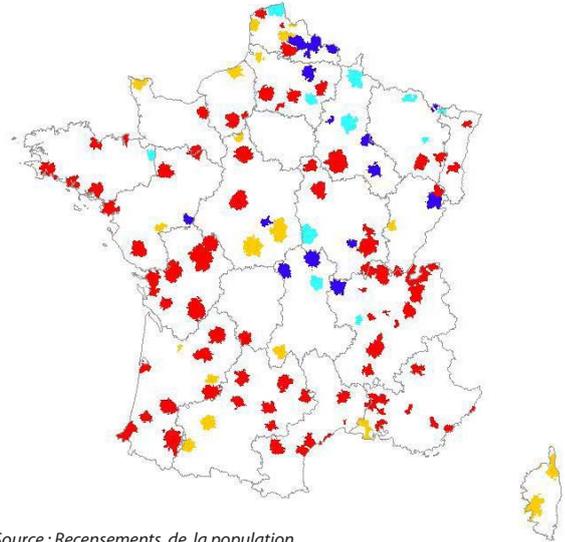
La tendance démographique générale des villes moyennes est pour une majorité d'entre elles, **une croissance continue tout au long de la période (1962-2007)**. Sur les 133 aires urbaines retenues, 84 gagnent de la population sur toutes les périodes intercensitaires depuis 1962.

Au niveau de la pyramide des âges, la situation des villes moyennes est assez proche de la situation de la France métropolitaine. On trouve un léger déficit pour les âges compris entre 20 et 35 ans et un léger excédent entre 40 et 60 ans, surtout pour les femmes.

En termes de migrations de population, ces bassins affichent un léger déficit vis-à-vis des étudiants et des plus jeunes populations actives, mais **exercent une réelle attractivité sur les populations d'âge adulte avec leurs enfants**, preuve d'une aspiration des actifs à un retour à une meilleure qualité de vie.

L'attractivité résidentielle des villes moyennes présente toutefois de fortes disparités géographiques, avec une opposition Nord / Sud particulièrement marquée, les villes présentant un solde positif étant très rares au-dessus d'une ligne allant de Brest à Besançon.

Caractéristiques de la croissance des villes moyennes depuis 1982

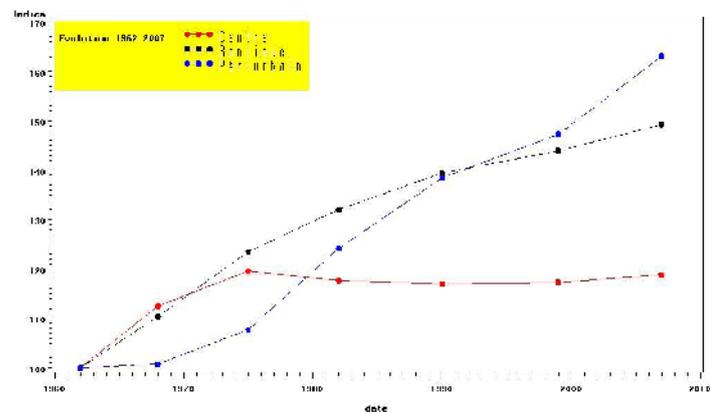


Source : Recensements de la population

Evolution démographique de 1982 à 2007

- Croissance continue
- Croissance globale avec épisodes de décroissance
- Décroissance globale avec épisodes de croissance
- Décroissance continue

Villes moyennes : Évolution des composantes territoriales Indice 100 en 1982



Source : Recensements de la population - Insee - CLAP 2007 (toutes activités hors Défense)

Emploi

En 2007, **les villes moyennes rassemblent 5 345 000 emplois, soit 20,9 % de l'emploi total.** C'est une part équivalente à celle des villes moyennes dans la population. Depuis 1982, la part des villes moyennes dans les emplois est restée assez stable.

Le panorama réalisé par l'INSEE relève toutefois une **prépondérance du secteur des services aux personnes** (distribution, santé-social, éducation-formation, BTP...), de celui de **l'administration publique**, et des **activités de fabrication**. Globalement, **ces bassins de vie sont plus particulièrement représentatifs de l'industrie dite « manufacturière ».**

Une quarantaine de ces territoires présentent d'ailleurs des facteurs de vulnérabilité parce qu'ils sont concernés par le cumul d'une forte spécialisation d'industrie manufacturière et d'une concentration des activités industrielles. Ces aires urbaines doivent s'adapter en priorité et renouveler leurs techniques et logiques industrielles.

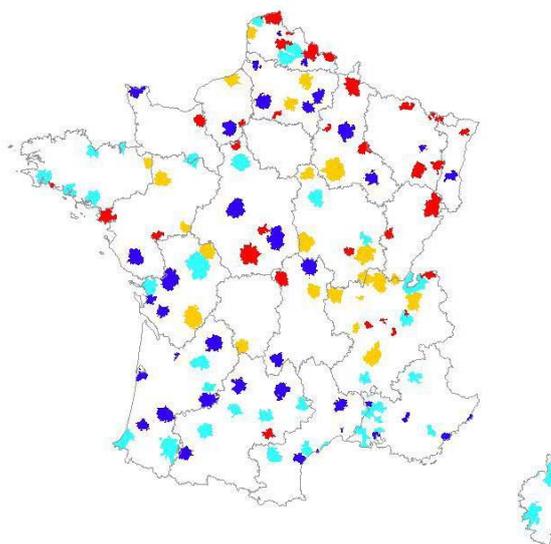
Indicateur de spécificité de l'emploi par fonction (2007)

Fonctions	Aire Paris	Métro-poles	Grandes Aires	Villes moyennes		Petites aires	Hors urbain
				1982			
Distribution	0,87	0,98	1,05	1,09	1,14	1,13	0,93
Santé -Social	0,86	1,08	1,15	1,09	1,12	1,08	0,82
Administration publique	1,04	1,02	1,19	1,10	1,09	0,91	0,73
BTP	0,67	0,91	1,00	1,06	1,09	1,07	1,36
Entretien-réparation	0,76	0,95	1,08	1,10	1,09	1,15	1,11
Fabrication	0,63	0,82	0,90	1,13	1,09	1,47	1,39
Education-Formation	0,94	1,04	1,10	1,11	1,07	1,05	0,86
Logistique	0,97	1,00	1,03	1,03	1,01	1,03	0,99
Services de proximité	1,00	0,93	0,94	0,94	0,98	0,97	1,15
Gestion	1,39	1,12	1,00	0,90	0,91	0,79	0,60
Commerce inter-entreprises	1,44	1,23	0,91	0,81	0,83	0,71	0,61
Prestations intellectuelles	1,66	1,27	0,89	0,84	0,74	0,59	0,48
Agriculture	0,11	0,35	0,54	0,67	0,70	0,89	3,47
Culture-loisirs	1,81	1,00	0,78	0,70	0,69	0,66	0,67
Conception-Recherche	1,77	1,46	0,79	0,65	0,60	0,57	0,40

En rouge, les fonctions sur-représentées

En bleu, les fonctions sous-représentées

Spécialisation et concentration pour les activités manufacturières dans les villes moyennes



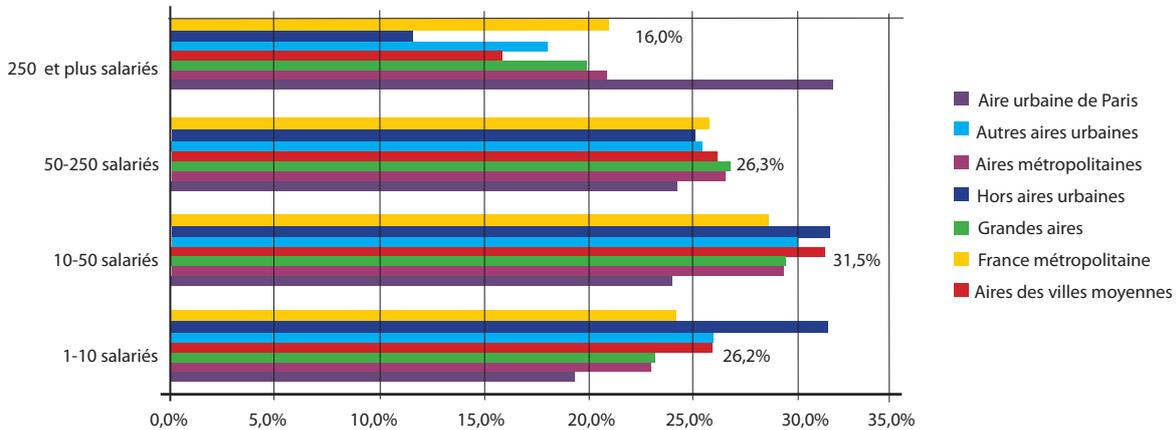
Source : Insee - CLAP 2007 (toutes activités hors Défense).

- Forte spécialisation et forte concentration
- Forte spécialisation et faible concentration
- Faible spécialisation et faible concentration
- Faible spécialisation et forte concentration

Entreprises

La distribution par taille des établissements implantés dans les aires urbaines des villes moyennes se caractérise par **une part plus élevée de petites et moyennes entreprises** : 84 % des effectifs salariés sont employés dans des établissements de moins de 250 salariés (contre 79 % en France métropolitaine), la surreprésentation étant plus marquée pour les établissements de 10 à 50 salariés.

Répartition des effectifs salariés par taille des établissements et zone géographique



Source : CLAP 2007-Champ marchand non agricole-France métropolitaine

Note de lecture : 26,2% des salariés des établissements des aires des villes moyennes travaillent dans des établissements de 1 à 10 salariés

Définitions et méthode

La grille d'analyse fonctionnelle des emplois décrit le système productif à partir de la définition de quinze fonctions, par regroupement des professions et catégories socioprofessionnelles.

La conception-recherche, en amont de la production concrète comprend des chercheurs, des techniciens de recherche, des ingénieurs et des cadres d'études et de recherche-développement, notamment dans les nouvelles technologies.

L'agriculture, la fabrication (dans la production industrielle ou artisanale, intégrant les opérateurs de saisie et les techniciens de télécommunications) et le secteur du bâtiment et travaux publics sont qualifiés de production concrète. Les professions de ces fonctions produisent directement des biens matériels ou mettent en œuvre concrètement des processus techniques.

La distribution regroupe les professionnels de la vente aux particuliers (petits commerçants, vendeurs, caissiers), y compris l'artisanat commercial (boulangers, bouchers). Les services de proximité rassemblent des métiers assurant des prestations de la vie courante (cuisiniers, serveurs, aides à domicile, coiffeurs, etc.). Les métiers de la santé et du social, de l'éducation et de la formation n'offrent pas de difficulté particulière pour leur définition. La fonction culture-loisirs rassemble des professionnels des arts, des spectacles, de l'information, mais aussi des moniteurs sportifs. Les emplois liés aux activités de l'État et des collectivités locales (hors éducation et santé-social) appartiennent à la fonction de l'administration publique

Plusieurs fonctions fournissent des services aux entreprises, traités en interne ou externalisés. La gestion regroupe les professions liées à l'administration des entreprises (cadres administratifs et financiers, secrétaires et employés administratifs) et les métiers de la banque et

de l'assurance. Le commerce inter entreprises est très présent dans le commerce de gros, mais également dans l'industrie, pour l'achat comme pour la vente. Le conseil, l'analyse et l'expertise (ingénieurs-conseils, avocats, architectes, etc.), sont regroupés dans la fonction des prestations intellectuelles. Les deux dernières fonctions recensent des professions en relation directe aussi bien avec les entreprises qu'avec les ménages : l'entretien-réparation (le nettoyage, la maintenance et certains métiers liés à l'environnement) et les transports-logistique.

Cinq fonctions sont qualifiées de « métropolitaines », parce qu'elles sont plus particulièrement présentes dans les grandes agglomérations, à savoir : conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce inter-entreprises, gestion et culture-loisirs.

Les cadres des fonctions métropolitaines (CFM) correspondent aux cadres et chefs d'entreprises de plus de dix salariés des cinq fonctions métropolitaines.

L'indice de spécificité mesure, selon qu'il est supérieur ou inférieur à 1, les « sur » ou « sous » représentations de chaque fonction dans l'ensemble des villes moyennes comparées à la moyenne nationale.

Quelles stratégies développer dans une économie en transition ?

Les nouveaux liens entre entreprises et territoires

La refonte des liens fiscaux entre entreprises et territoires, l'apparition de nouveaux outils et modèles d'intervention économiques s'ajoutent aux mutations profondes que vivent les bassins de vie des villes moyennes.

Dans ce contexte, faut-il anticiper une altération ou plutôt prévoir un renouvellement des liens unissant les entreprises et leurs territoires ?

Intervenants :

Claudine DYE, directrice générale de CMA Pharma, présidente de l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie du Finistère

Bernard MOREL, chef du département de l'action régionale, INSEE

Jacques PÉLISSARD, député-maire de Lons-le-Saunier, président de l'Association des maires de France

Christian PIERRET, ancien ministre, maire de Saint-Dié-des-Vosges, président de la FMVM

Bernard POIGNANT, maire de Quimper, président de la CA Quimper Communauté

Animateur :

Xavier BRIVET, directeur du *Courier des Maires*

Xavier Brivet

En introduction de cette première plénière, qui traite de l'évolution des relations entre entreprises et territoires, nous allons écouter Bernard Morel, chef du département de l'action régionale à l'Insee, qui va nous présenter un panorama portant sur les villes moyennes (voir page 10 à 13).

Bernard Morel

Mon propos est forcément assez lapidaire, il ne s'agit pas de dresser un panorama exhaustif des villes moyennes, mais d'esquisser à grands traits ce qui est commun aux villes moyennes (aires urbaines qui ont une ville-centre située entre 20 000 et 100 000 habitants – ndlr : cela écarte quelques villes de l'aire parisienne, mais nous retrouvons l'essentiel des adhérents de la FMVM) et ce qui permet de les différencier. J'aborderai plusieurs thèmes : la démographie, l'emploi, les entreprises et leurs relations aux autres aires urbaines.

Ce champ d'étude comprend ainsi 133 aires urbaines qui regroupent près de 13 millions d'habitants, soit 20,9 % de la population métropolitaine en 2007. Elles sont très largement réparties sur l'ensemble du territoire.

Au niveau des principales tendances démographiques depuis 1962, on constate que la courbe de leur croissance démographique est intermédiaire entre les métropoles et les grandes aires urbaines, et le reste du territoire.

Il est vrai que la croissance de leur population est très régulière sur cette période, mais elle reste bien inférieure à ce que connaissent les métropoles. Sur la période plus récente entre 1999 et 2007, ce que je viens de dire doit être plus nuancé. Il y a croissance équivalente.

L'intérêt de la différenciation entre les aires urbaines des villes moyennes et les autres aires urbaines est important dans la relation qu'elles entretiennent à leur périphérie. Cette différenciation permet de voir que l'accélération de la population, dans la période récente, existe dans les métropoles et leur périphérie.

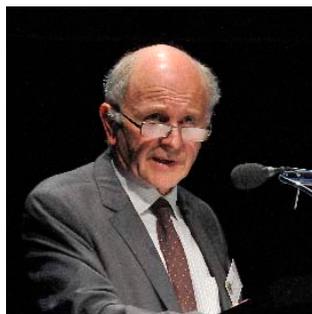
À l'inverse, dans les autres aires urbaines, la croissance de la population est toujours plus importante en périphérie que dans les villes centre. On peut considérer qu'il existe un décalage dans le temps, et l'on va assister dans les années à venir, à un freinage de la périurbanisation et à un retour de croissance dans les villes centre. Il faut aussi voir que les trajectoires démographiques des aires urbaines des villes moyennes sont assez étroitement liées à leur territoire et donc assez différenciées.

Caroline Dye, Christian Pierret, Bernard Poignant





Claudine Dye



Bernard Morel



Jacques Pélissard

Au niveau de la structure par âge de la population, on constate un déficit de population entre 20 et 30 ans, que l'on retrouve dans les métropoles ou les grandes aires urbaines. Dans cette pyramide, là aussi, la géographie compte, comme par exemple pour la proportion des personnes de plus de 60 ans, que l'on retrouve en plus grand nombre dans la moitié sud du pays.

S'agissant du jeu des migrations et des flux de populations entre aires urbaines, les aires des villes moyennes perdent des jeunes qui vont vers les métropoles (entre 15 et 30 ans). S'agissant des familles et des personnes âgées, le rôle des villes moyennes suit un schéma inverse, elles sont globalement attractives.

Au niveau de l'emploi, sa progression dans les villes moyennes reste positive sur cette période, mais elle reste bien inférieure à ce que connaissent, là encore, les métropoles.

En 2007, les villes moyennes rassemblaient 5 345 000 emplois, soit 20,9 % de l'emploi total. C'est une part équivalente à celle des villes moyennes dans la population. Depuis 1982, la part des villes moyennes dans les emplois est donc restée assez stable.

Il faut toutefois souligner la surreprésentation du secteur des services aux personnes (distribution, santé-social, éducation-formation, BTP...), de celui de l'administration publique, et des activités de fabrication.

Globalement, ces bassins de vie sont plus particulièrement représentatifs des fonctions de production, de l'industrie dite « manufacturière ». À l'inverse les fonctions de conception, de recherche, les professions intellectuelles sont plutôt sous-représentées.

Il faut souligner que depuis 1982, les différenciations qui précèdent ont eu tendance à s'accroître. Au niveau de l'administration publique, on retrouve également un contraste par rapport aux plus grandes aires urbaines, il s'agit de la part des cadres publics, qui est également dans les villes moyennes sous représentée.

A partir de cette grille, trois grandes catégories d'aires urbaines peuvent apparaître : les villes où dominent les emplois publics, celles qui sont restées très « manufacturières » et celles dont l'évolution suit les métropoles. Dans ces 51 villes, concentrées dans la moitié sud du pays et dans l'ouest, le profil des emplois est proche des grandes aires régionales avec une légère surreprésentation des fonctions métropolitaines dont elles tirent leur dynamisme : les taux de croissance de la population (0,8% par an) et de l'emploi (1,1% par an) y sont nettement supérieurs à ceux de leurs consœurs.

Dans les villes sièges d'administration, la population et l'emploi croissent en moyenne à des rythmes voisins des taux nationaux. Dans les 56 villes à dominante industrielle, les taux de croissance (0,2% pour la population et 0,5% pour l'emploi) sont nettement inférieurs à ceux des autres groupes. Un quart d'entre elles perdent emplois et population. Dans ce groupe, une quarantaine de ces bassins d'emplois cumulent à la fois une forte spécialisation et une forte concentration de l'activité industrielle. Autant de « facteurs de vulnérabilité » qui vont devoir les amener à s'adapter en priorité et à renouveler leur positionnement industriel.

S'agissant du troisième volet de notre panorama, qui portait sur les entreprises, la distribution par taille des établissements implantés dans les aires urbaines des villes moyennes se caractérise par une part plus élevée de petites et moyennes entreprises : 84 % des effectifs salariés sont employés dans des établissements de moins de 250 salariés (contre 79 % en France métropolitaine), la surreprésentation étant plus marquée pour les établissements de 10 à 50 salariés.

Xavier Brivet

Jacques Pélissard, après ce panorama fort d'enseignements, vous pouvez peut-être témoigner de vos perceptions sur la réforme de l'impôt économique. Et pour répondre à la problématique de notre table ronde, le lien entre les entreprises et territoires est-il rompu ? Quelles sont les attentes des maires de France sur les conséquences de la répartition des nouvelles composantes de l'impôt économique ?

Jacques Pélissard

Conserver un lien entre entreprises et territoires, avoir un produit fiscal comparable et avoir une meilleure organisation de la péréquation, voilà ce que nous avons exprimé ces derniers mois. L'ensemble des présidents des associations des communes et de leurs intercommunalités, ce que j'appellerai le « bloc local », est à peu près d'accord sur les aspects suivants : le retour du quart de la valeur ajoutée, la liberté de fixation des taux sur la cotisation foncière des entreprises, l'élargissement du potentiel financier. Voici aujourd'hui ce qui répond globalement au cadre que nous avons fixé.

Sur la réforme de l'impôt économique, cela était nécessaire depuis la réforme Strauss-Khan et la suppression de la part « salaires ».

Le poids plus important alors donné aux équipements et biens mobiliers dans l'assiette pénalisait de ce fait l'industrie.

Je crois que personne ne conteste ce point de vue.

Sur la péréquation, les principes de la nouvelle péréquation horizontale ont été établis fin 2010, il reste à voir la question des strates, et d'ici à 2015 un milliard d'euros va être consacré à la réduction des inégalités. Nous sommes aujourd'hui mes chers collègues, avec les villes moyennes, à la recherche d'un compromis pour les réduire.

Sur la question de la redistribution des ressources entre groupements et communes, je dois aussi ajouter que nous avons fait pression pour que la ville-centre (si elle pèse plus du quart de la population de l'intercommunalité) soit automatiquement intégrée dans la majorité qualifiée qui doit être dégagée.

Xavier Brivet

Sur la question de la localisation des ressources liées aux entreprises, y a-t-il finalement un moindre intérêt à accueillir des activités économiques ? Que peut-on dire également de la répartition de la compétence liée au développement économique ?

Jacques Pélassard

Que les choses soient claires, pour les intercommunalités, il n'y aura pas de gros changement de mentalités.

Il faut en quelque sorte une « bio-diversité » des entreprises, des services, de l'industrie, il en va de l'intérêt des territoires. Cette tendance qui consiste à privilégier des résidences sur des parcs d'activités était déjà ancienne.

S'agissant de la compétence « développement économique », je pense qu'un tandem est à privilégier : il y a l'intercommunalité, l'opérateur de terrain, et la région, responsable d'un vrai schéma du développement économique, avec un rôle prescriptif. Sur ce registre là, nous ne sommes peut-être pas allés assez loin.

Xavier Brivet

Claudine Dye, quelles sont vos réactions à ce qui vient d'être dit ? Quel est votre sentiment sur les relations que doivent entretenir entreprises et territoires ?

Claudine Dye

À propos des statistiques qui viennent de nous être présentées par l'Insee, nous les connaissions en partie au niveau de l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM), notamment pour celles qui portent sur les évolutions des emplois dans le secteur secondaire.

Je dirai que l'UIMM a plus une vocation sociale qu'économique dans notre région, évidemment nous participons à l'économie en tant que responsables de petites, moyennes et plus grandes entreprises.

Sur les liens entre décideurs économiques et collectivités locales, en tant qu'entrepreneur, je dirais qu'il est inconcevable de travailler dans une ville, sans savoir ce qu'il s'y passe. Nos relations sont naturellement indispensables avec les acteurs politiques locaux.

Dans mon entreprise, CMA Pharma, qui est une PME familiale, nous concevons, développons et fabriquons des machines pour le secteur pharmaceutique.

La conception, avec des métiers d'ingénierie, mais aussi la fabrication avec des usieurs, des tourneurs, des chaudronniers, ...

Nous avons donc besoin d'une main d'œuvre diversifiée, mais surtout qualifiée.

Sur le sujet de l'emploi, je voudrais insister sur l'importance de réhabiliter certains métiers de l'industrie. Le plus gros problème que nous avons à l'heure actuelle est de faire face à nos besoins de recrutement. Ce problème vient de la dévalorisation des métiers manuels et il est utopique aujourd'hui de penser que notre pays peut se passer des fonctions de fabrication.

Pour former ces professionnels, il faut des cursus. Nous avons investi fortement dans la formation, avec le soutien de la région Bretagne et le Conseil général du Finistère et nous avons ouvert avec l'UIMM et les collectivités locales plusieurs centres de formation professionnelle.

Enfin, dans ces métiers, il faut également que la vision de l'éducation nationale change, je voudrais insister pour dire que la filière industrielle a un intérêt évident à attirer un public féminin.

Bernard Poignant

Comme vous l'avez constaté avec Bernard Morel, nos villes dites « moyennes » et même les plus petites d'entre elles, sont des aires où l'on produit. Je dirais même que les grandes métropoles conçoivent, et que les villes moyennes fabriquent.

Pour prolonger ce que vient de dire Claudine Dye sur l'emploi, il ne faut pas oublier que nous sommes en plus de l'État, trois niveaux de collectivités territoriales, et que nous devons converger dans une même direction. L'objectif que nous devons avoir en commun, c'est de défendre l'emploi agricole, maritime, et l'emploi industriel. La défense de la production industrielle, des usines, doit être une priorité nationale voire européenne.

Plus spécifiquement, le « job » du conseil régional, c'est la formation professionnelle et l'apprentissage. Communes et agglomérations doivent répondre aux besoins des entreprises sur le terrain. Nous avons également le devoir de fournir des services : le transport, l'eau potable, le traitement des eaux usées, des déchets, l'approvisionnement d'énergie...

Personnellement, sur les aspects de formations – même si il ne s'agit pas d'une compétence où je suis l'acteur principal - je suis de plus en plus en persuadé que la formation en alternance est une bonne formule. Ce système permet de couvrir au mieux l'offre et de faire changer le regard des jeunes sur le monde de l'entreprise.

Christian Pierret

Sur les liens entre entreprises et territoires, mon sentiment est qu'il fallait réformer la taxe professionnelle, mais je voudrais préciser que la deuxième étape de la réforme de la taxe professionnelle qui est en train de se dérouler, celle de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, génère des gagnants et des perdants.

Les gagnants sont du côté des toutes petites entreprises et des artisans. Il y a aussi de gros gagnants, les grands groupes et les grandes entreprises industrielles. Pour les autres, les perdants, il y a les entreprises entre trois et sept millions d'euros de chiffre d'affaires. Le bénéfice est donc varié entre entreprises et par conséquent entre communes et intercommunalités.

Les correctifs que sont les IFR, la taxe sur les pylônes, sur l'affichage publicitaire, la Tascom, rapportent évidemment des sommes très faibles pour les communes comme la mienne (900 000 euros de pertes fiscales à Saint-Dié-des-Vosges).



Christian Pierret



Bernard Poignant



Xavier Brivet

Force est de constater que les ressources de substitution que nous avons aujourd'hui n'ont pas la même dynamique que celle que nous avons avant avec la taxe professionnelle. C'est là le vrai sujet.

Xavier Brivet

Est-ce que vous pensez qu'il y a donc une perte d'intérêt pour faire venir des activités ?

Christian Pierret

Non, il y aura toujours un intérêt à faire venir des activités, qu'elles soient industrielles ou de services. Derrière l'activité, il y a le logement, l'artisanat, le commerce, le tourisme. D'ailleurs, il n'y a pas de tourisme dans un désert ! Le tourisme suppose qu'il y ait déjà - contrairement à ce que l'on pourrait croire - une activité.

Nous avons intérêt, nous maires, à multiplier les activités sur nos territoires. Ce qui est fondamental, et ce qui a d'ailleurs été précisé c'est que la qualité des activités change dans nos territoires (fabrication, logistique, production...).

Certes, il y a bien une diminution des activités secondaires dans notre PIB (contraction de 24 % à 17% du PIB sur les 10 dernières années), mais notre source d'optimisme pour le futur doit porter sur la R&D, sur la connaissance, la recherche, et le développement, c'est fondamental pour l'avenir des villes moyennes si elles veulent rester des villes d'équilibre.

En conclusion je dirai que notre industrie manufacturière n'est pas un poids, qu'elle n'est pas morte, mais qu'il nous appartient de favoriser ensemble sa transformation permanente, en y injectant plus de formation proche de la production, et plus de recherche-développement.



Quelles stratégies développer dans une économie en transition ?

Les stratégies gagnantes de la croissance et de l'emploi

En dépit des mutations économiques et industrielles de leurs bassins de vie, les villes moyennes doivent continuer à disposer d'une base productive forte, génératrice de revenus et de croissance.

Quelles politiques structurelles proposer en matière de développement économique ? Quels sont les modèles idéaux pour permettre aux entreprises de se centrer sur les portions d'activités les plus créatrices de valeur ajoutée et renforcer leurs capacités innovatrices ?

Intervenants :

Anne de BLIGNIÈRES-LEGERAUD, présidente de l'Institut supérieur des métiers

Lovely CHRÉTIEN, vice-présidente de la région Lorraine

Raymond COUDERC, sénateur-maire de Béziers, président de la CA Béziers Méditerranée

Dominique DUBOIS, directeur de Multiplast, PME membre du pôle de compétitivité Ensembles Métalliques Composites Complexes

Pierre MÉHAIGNERIE, ancien ministre, député-maire de Vitré

Animateur :

Xavier BRIVET, directeur du Courrier des Maires

Xavier Brivet

En introduction de cette seconde plénière, la FMVM propose un film intitulé « compétitivité du territoire, filières d'avenir, spécialisation des fonctions productives et industrielles des villes moyennes », qui présente les regards croisés de plusieurs maires sur les changements en cours.

Retrouvez ce film sur :

www.villesmoyennes.asso.fr/rubrique_developpement_economique.

En dépit des mutations économiques et industrielles, comment faire pour que les villes moyennes restent ou deviennent compétitives, quelles sont les stratégies gagnantes du plein emploi, comment et avec qui travailler à l'échelon local, voici quelques-uns des thèmes que nous allons aborder au cours de cette seconde plénière. Anne de Blignières-Legeraud, quelles sont selon vous, les filières d'avenir, les formations et les métiers à développer ?

Anne de Blignières-Legeraud

En tant que présidente de l'Institut Supérieur des Métiers (ISM), je voudrais vous parler davantage de l'artisanat. L'ISM a pour vocation d'accompagner les organisations professionnelles dans leurs missions de prospective sur les métiers, et les qualifications. L'artisanat c'est un secteur-clef pour la croissance et le développement économique de nos territoires. Plus d'un artisan sur deux, avec ou sans salariés, s'implante ou se développe dans les aires des villes moyennes (31 % dans les zones rurales et de 20 à 25 % selon les statistiques dans les plus grandes aires urbaines). Avec trois millions d'actifs, l'artisanat est l'un des tous premiers employeurs du pays et l'un des acteurs de la compétitivité. Les emplois liés à l'artisanat sont non délocalisables et la petite taille de ces entreprises représente un atout. Face au défi de la mondialisation, aux évolutions numériques, aux attentes des consommateurs, ces entreprises ont un fort potentiel d'innovation et d'adaptation, car ce sont des entreprises de proximité.

Il y a toutefois aujourd'hui deux freins qui hypothèquent le développement de ces entreprises. Le premier est celui du vieillissement des dirigeants. Plus de 500 000 entreprises seront cédées dans les cinq années à venir, et il va falloir pourvoir aux renouvellements.





Anne de Blignières-Legeraud



Lovely Chrétien



Raymond Couderc

Le deuxième enjeu est celui de l'articulation entre éducation, formation et emploi. En 2009, dans un rapport réalisé pour le compte d'Hervé Novelli, j'ai pu faire plusieurs constats, notamment que l'école ne prépare pas assez à l'esprit d'entreprise, ni à l'esprit d'entreprendre (être autonome, actif, prendre des risques, accepter l'échec, travailler en équipe, être interactif, mais aussi avoir un savoir-vivre). L'Agence pour la création d'entreprises a également fait un bilan proche, du primaire au lycée. Le constat est le suivant : plus on monte dans l'enseignement, plus on s'éloigne de l'esprit d'entreprendre. Et aujourd'hui, il faudrait peser pour obtenir un plan de développement de l'esprit d'entreprendre du primaire jusqu'à l'enseignement supérieur.

Le deuxième constat porte sur la question des métiers et des qualifications. Pour un même métier technique (niveau 4 et 5), il apparaît qu'il y a beaucoup de diplômes, de titres délivrés par différents certificateurs (ministères de l'éducation, de la formation professionnelle, de la santé...), il y a les branches professionnelles.

Finalement, il y a un problème de visibilité, qui ne facilite ni l'orientation, ni l'attractivité pour une branche plutôt qu'une autre. La certification des métiers est en outre fondée sur des visions hétérogènes de la compétence professionnelle. Il y a bien sûr la compétence technique, mais il y a les compétences comportementales et les savoirs généraux.

Xavier Brivet

Je retiens en somme de votre intervention, l'urgence de structurer davantage la politique d'information, d'orientation et de formation professionnelle.

On a entendu dès la première plénière, la nécessité de mieux structurer l'action des collectivités locales en matière de développement économique, et on vient de constater les carences du système des formations.

Je voudrais donc interroger le chef d'entreprise sur ces sujets.

Dominique Dubois

En quelques mots, Multiplast a été créée en 1981 pour les premières grandes courses trans-océaniques.

Cette entreprise s'est fait un nom dans le monde restreint des constructeurs des bateaux de course et commence à compter dans les airs. Notre dénominateur commun c'est le composite, les grandes pièces en carbone comme les mats des Formule 1 des mers. Groupama, Britair, Orange sont quelques-unes de nos

images de marque. À côté de cela, sur les dix dernières années, avec la guerre du Golfe et les différents chocs pétroliers, nous avons été obligés de nous diversifier pour continuer à exister. Aujourd'hui, 50 % de notre activité est consacrée à la fabrication de grandes pièces. Cela concerne des radars, des simulateurs de vols, et certaines pièces aéronautiques.

À l'origine, Multiplast était située à Nantes, puis nous nous sommes délocalisés sur Vannes en 1984, parce que le foncier y était plus disponible et surtout parce que les conditions de mise à l'eau étaient meilleures. Sans doute nous n'avons pas été entendus à l'époque, ou su nous faire entendre, par les décideurs politiques nantais. Au départ, nous avions des installations de 700 mètres carrés, notre entreprise s'étend aujourd'hui sur 5 000 mètres carrés.

Sur cette question stratégique du foncier, je dirais que nos attentes peuvent être satisfaites si l'on a un échange, non permanent, mais régulier avec la collectivité. Aujourd'hui, j'ai un correspondant au niveau de la Communauté d'agglomération de Vannes avec lequel je dialogue sur nos aspirations. Notre difficulté pour l'heure réside dans l'étendue et la profondeur de notre aire de mise à l'eau, qui doit pouvoir accueillir non plus des bateaux de 18 mètres, fabriqués en série, mais de 40 mètres.

Vis-à-vis des élus, je n'ai pas d'attentes particulières pour l'aide à la création d'emploi; pour moi ce qui crée de l'emploi c'est le «business». Si je suis capable de fabriquer et de vendre des pièces industrielles, je vais créer de l'emploi, et là je n'ai pas besoin d'aide. Mais pour que je puisse vendre mon travail, il faut que je sois compétitif. Mes concurrents aujourd'hui sont néo-zélandais, américains, anglais, sud-africains, alors il faut innover en permanence dans les nouveaux matériaux, ceux que l'aéronautique n'intègre encore pas en série. En matière d'innovation et d'échanges, Multiplast est en relation avec l'Université de Bretagne Sud, nous faisons partie du pôle de compétitivité Ensemble métalliques et composites complexes (EMC2) et du cluster Marine.

Pour moi, la collectivité publique a un rôle essentiel à jouer sur l'environnement dans lequel nous évoluons. Elle doit favoriser l'accessibilité des moyens de communication en général. Je citerai les problèmes des installations permanentes des ronds-points pour les pièces de grand gabarit, les enjeux liés à la présence du très haut débit dans nos zones d'activités économiques, et enfin la nécessité d'avoir une bonne desserte en transports collectifs (être situé à moins d'une heure d'un aéroport international) et une bonne adaptation des horaires aux entreprises, qui financent les transports urbains par le biais du versement transport.

J'en termine sur la nécessité d'avoir une sécurité dans nos approvisionnements énergétiques.

Dans notre entreprise, nous avons un certain nombre de fours que nous utilisons pour la cuisson des ensembles composites. L'année dernière, nous avons eu entre 15 et 20 micro-coupures d'alimentation électrique. Cela n'est pas tolérable quand l'on sait que certaines de nos pièces valent jusqu'à 500 000 euros, et que l'opérateur historique estime qu'il n'est responsable de notre préjudice qu'à hauteur du montant de sa facture. Seul, vis-à-vis d'EDF, je ne peux pas grand chose, mais avec la collectivité locale, cela peut s'arranger.

Xavier Brivet

Pierre Méhaignerie, vous êtes député-maire de Vitré. On présente souvent votre collectivité comme une vitrine s'agissant de l'emploi, puisque vous êtes dans une situation proche du plein emploi. Vous retrouvez-vous dans les témoignages qui précèdent ? Etes-vous en phase avec les attentes des chefs d'entreprises, avec le rôle d'accompagnateur de leur développement ?

Pierre Méhaignerie

Je suis un peu un nouvel arrivant dans le réseau des villes moyennes. Vitré comporte 19 000 habitants, l'agglomération 64 000 habitants, le bassin d'emploi 100 000.

Pour commencer, quelques spécificités sur Vitré : 45 % des actifs sont rattachés au secteur industriel, seulement 9 % sont rattachés au « secteur public protégé ». Deuxième élément, le taux de chômage se situe à 5 % et le rythme de créations d'emploi nous a, pour 2010, un peu surpris : + 3,6 %. Nous sommes le pays le plus jeune de Bretagne, mais en même temps l'Insee nous situe comme le territoire le plus vulnérable, compte tenu de la nature de notre industrie.

Partant de là, nous avons un impératif : c'est l'industrie et l'emploi. Politiquement, l'injustice majeure de notre pays reste le chômage. Et quand l'on voit le déficit de notre balance commerciale industrielle, nous avons des raisons d'être inquiets. À la faveur de mon expérience et de mes voyages à l'étranger, je vous citerai quelques-uns des « commandements pour un bon climat favorable à l'esprit d'entreprendre » : l'éthique du travail, un environnement fiscal favorable, un bon système de transports (nous avons à Vitré la chance d'être une ville TGV), des bâtiments relais, un coût du logement modéré, une formation professionnelle de qualité, la proximité des universités, des loisirs et des activités culturelles facilement accessibles pour les familles...

Vitré s'est aussi lancée dans la diversification des emplois, mais surtout dans la diversification féminine, après les défaillances de grandes entreprises que nous avons connues au début des années 2000 (mailles, jouet et téléphonie). Nous avons créé deux bâtiments tertiaires et réussi à rapatrier un centre d'appels, ce qui a permis la création de plusieurs centaines d'emplois.

Notre goulet d'étranglement, cela a été dit, reste la formation professionnelle. Pour attirer les jeunes, nous avons publié à destination des familles, un document sur les entreprises de notre bassin de vie : « Connaissez-vous vos entreprises ? ». Cela pour montrer que l'industrie d'aujourd'hui n'est plus celle d'hier. Avec le rectorat, nous avons aussi proposé des formations

initiales de techniciens de maintenance industrielle et de conducteurs de ligne, car cela nous manque cruellement. Nous avons décidé de valoriser aussi l'enseignement technique avec cinq lycées et quelques-uns des centres de formation d'apprentis par un soutien ponctuel à l'organisation d'un concert...

En conclusion, je voudrais témoigner de l'expérience d'une relocalisation d'emplois d'une entreprise d'Ile-de-France, d'assurance et de prévoyance, à Vitré. Après un an, nous avons interrogé les salariés, comparé leurs points de vue sur leurs nouvelles conditions de vie. Pour les salariés de Vitré, c'est le blanc et le noir : coût du logement, cadre de vie, accessibilité des activités sportives et culturelles...

Cela m'amène à une étude réalisée par l'association internationale « Odissée ». Cette association a voulu comparer les 21 régions françaises sur le lien entre performance économique et performance sociale. Il en résulte que l'Ile-de-France est première zone en performance économique et dernière en performance sociale. Les deux régions les mieux placées sont les Pays-de-la-Loire et la Bretagne.

L'une des explications principales c'est qu'il n'y a pas de grandes villes qui étouffent, mais un maillage des villes petites et moyennes dans ces territoires. Je pense qu'il y a un réseau solidaire propre à nos villes qui permet le lien entre l'urbain et le rural. Les villes moyennes ont une relative « empathie » pour leur territoire, une capacité à être solidaire de l'autre. Nous avons tous ces atouts, mais je pense qu'il faut une stratégie de rééquilibrage face à l'hégémonie de la grande métropole.

Xavier Brivet

Raymond Couderc, sénateur-maire de Béziers, avez-vous aussi vos commandements concernant le développement et la performance économique ? Quel est le profil des entreprises dans votre territoire ?

Raymond Couderc

Béziers est une ville de 75 000 habitants, dans une agglomération de 115 000. Comme vient de l'exprimer Pierre Méhaignerie, il y a effectivement des politiques volontaristes à mener pour favoriser le développement économique, il y a la formation, la qualité des relations sociales, l'enseignement supérieur.

Compte tenu du contexte politique local, je dois vous avouer que nous nous sentons relativement seuls et que nous avons du mal à travailler avec les autres échelons de collectivités en matière de développement économique. Je suis toujours envieux des collègues qui ne sont pas dans cette situation.

Cela fait une quinzaine d'années que nous nous employons à mener une politique tournée vers la croissance verte sur notre territoire. Nous avons installé GdF énergies nouvelles, accueilli une entreprise d'énergie éolienne et avons plus fortement orienté notre action sur les filières de recyclage (verre, pneus, papier).

De façon plus indirecte, nous travaillons aussi à la formation d'un cluster sur les bâtiments verts (infrastructures à énergie passive ou BBC, HQE...) en montrant l'exemple pour toutes nos nouvelles constructions. Certains ont fait précédemment état des difficultés en ce qui concerne l'accessibilité et les transports.



Dominique Dubois



Pierre Méhaignerie



Xavier Brivet

Nous avons aussi décidé de desservir prioritairement les zones d'activités de notre territoire par notre réseau de transport en commun.

Au niveau de notre organisation, nous avons un service dédié pour la ville et l'agglomération, avec tous les échelons nécessaires pour conduire l'entreprise dans ses démarches. Nous nous lançons également dans la création de parcs d'activités dédiés, comme la logistique, un techno-parc et puis il y a naturellement des pépinières pour les porteurs de projets.

Nous accompagnons également les entreprises dans l'organisation de leur coopération. Outre le cluster bâtiment vert que je viens de citer, il en existe un pour la mécanique et la métallurgie et un autre dans un domaine de l'emballage.

Xavier Brivet

Est-ce que pour vous il est indispensable de porter la compétence développement économique à l'échelle de l'intercommunalité ?

Raymond Couderc

Cela est non seulement indispensable, mais cela n'a pas de sens de se limiter au territoire de la commune. Je donnerai juste un exemple en ce qui concerne le très haut débit. La communauté d'agglomération Béziers-Méditerranée vient d'achever le financement d'un parc d'activités desservi par le très haut débit, pour un investissement de 10 millions d'euros. Au niveau de la ville, nous n'aurions jamais pu financer un tel projet.

Xavier Brivet

Lovely Chrétien, vous êtes vice-présidente de la région Lorraine déléguée aux actions régionales relevant de l'économie des entreprises, et par ailleurs première adjointe au maire de Saint-Dié-des-Vosges, il y a eu des appels du pied pour une meilleure structuration sur l'orientation et la formation professionnelle, que pouvez-vous nous en dire ?

Lovely Chrétien

C'est en qualité de représentante de la région Lorraine que je vais vous répondre. Permettez-moi de préciser que les régions n'ont ni la compétence emploi, ni la compétence développement économique, mais en charge la promotion du développement économique.

Derrière le mot promotion, nous pouvons malgré tout mettre beaucoup de choses : la communication, les aides directes ou indirectes aux entreprises... Depuis le 1er janvier 2011, nous avons changé tous nos règlements d'intervention.

Nous souhaitons en effet combiner la performance environnementale et sociale. Nous voulons être plus incitatifs et surtout plus lisibles.

Cette refonte de notre intervention économique, nous l'avons faite naturellement avec les organismes consulaires (CCI et chambres des métiers).

Le contexte de crise aujourd'hui nous oblige à mutualiser nos moyens et nos interventions : si nous ne le faisons pas, c'est notre avenir que nous hypothéquons. De cette crise, nous sommes finalement peut-être contraints d'en tirer quelque chose de positif, par un meilleur ciblage de nos interventions.

Xavier Brivet

Quelle est la nature des interventions de votre région au niveau du bloc local, avec l'ensemble des communes et leurs intercommunalités ?

Lovely Chrétien

Nous allons signer dès cette année un contrat d'appui aux territoires qui devrait prendre en compte les besoins des communes, des groupements de communes, et les priorités de la région. Aujourd'hui, nous ne pouvons plus financer tous azimuts, nous devons prioriser nos actions sur l'emploi. Dans ces contrats, vont converger de façon plus lisible l'ensemble des aides à la formation, qui est une compétence régionale, mais aussi le soutien à plusieurs filières.

Xavier Brivet

Pierre Méhaignerie, dans vos dix commandements, est-ce que vous aviez mentionné l'harmonisation des actions des différents acteurs locaux, concernant les formations ?

Pierre Méhaignerie

Non, en fait nous avons agi plutôt seul à Vitry. Je pense que nous avons la compétence de facto au niveau de l'agglomération sur cette question de l'emploi. Ce que nous demandons aujourd'hui c'est l'adaptation du système de formation professionnelle, pour aller là où il y a une demande locale, quitte à fermer, là où il n'y a plus de demande.

Nous avons des rigidités, nous nous battons aujourd'hui pour pouvoir ouvrir un BTS de maintenance industrielle, et si nous voulons que les familles orientent leurs enfants vers des filières industrielles, les régions et l'éducation nationale doivent avoir une plus grande réactivité.

Métiers d'avenir et innovation

Le rôle de l'enseignement supérieur et de la recherche

Au regard du tissu économique local et de ses mutations, sur quels leviers les élus communaux et intercommunaux peuvent-ils appuyer pour tendre à l'adéquation entre l'offre de formations post-bac et les besoins actuels et futurs des entreprises ? Quels secteurs professionnels recrutent, vont recruter à l'horizon 2020 ? À quel niveau de qualification ? Comment anticiper les métiers de demain ? Comment promouvoir l'innovation et le transfert de technologie ?

Intervenants :

Joël BATTEUX, maire de Saint-Nazaire, président de la CARENE

Bernard FALK, directeur du pôle « Education et Formation » du MEDEF

François DIGARD, maire de Saint-Lô, président de la communauté d'agglomération de Saint-Lô

Tristan KLEIN, chef de projet « Prospective des métiers et des qualifications » au département Travail-Emploi du Centre d'analyse stratégique

Stéphane LOZACHMEUR, président de l'université de Bretagne Occidentale

Pascal OLIVARD, président directeur général de Polaris

Animateur :

Joël SATRE BUISSON, Consultant Stratégie-Développement-Concertation (Stratéal)

Joël Satre Buisson

Le débat de ce matin se tiendra en deux temps : les questions de formation, d'une part, et l'appui au transfert de technologie et à l'innovation, d'autre part. En premier lieu, notre démarche sera prospective pour avoir une vision globale des possibles, à la fois en réfléchissant de façon innovante et aussi en témoignant d'actions très concrètes conduites en partenariat par les différents territoires et institutions.

Monsieur Klein pouvez-vous nous dresser un panorama du tissu productif français et européen dans les années à venir ?

Tristan Klein

Le Centre d'analyse stratégique (CAS) pilote l'exercice prospectif des métiers et des qualifications avec une publication à venir en fin d'année sur les métiers en 2020. Les précédents travaux portaient sur les métiers et les qualifications à l'horizon 2015. Par ailleurs, le CAS a publié des analyses récentes sur la France 2030 et les scénarios de croissance. Nous disposons aussi des nouvelles projections de population active de l'INSEE qui vont, à l'automne, être déclinées au niveau régional. Cet ensemble d'éléments permet de tracer les perspectives pour les décennies qui viennent.

Il y a une première certitude, et c'est peut-être la seule, s'agissant des questions de démographie : le vieillissement de la population. Le choc démographique, c'est-à-dire le départ massif à la retraite - un peu retardé du fait de la réforme de 2010 - sur une dizaine d'années des générations du baby boom, ne va toutefois pas empêcher la progression de la population active. Un phénomène particulièrement marqué entre 2010 et 2020. Le fait que la population française continue d'être dynamisée par des naissances nombreuses ouvre un horizon assez positif, y compris jusqu'à 2060.

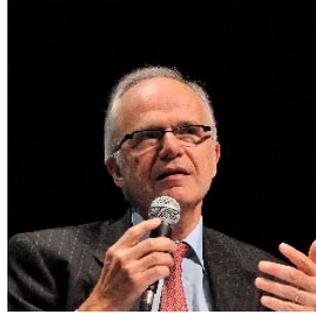
Une incertitude pèse sur la dimension économique : la question de l'après-crise. Nous venons de vivre une crise historique, la plus forte depuis 1929. Le CAS et la direction générale du trésor ont identifié cinq scénarios de croissance contrastés, à l'horizon 2030, révélateurs du fait que nous ne savons pas quel sera le chemin de sortie de crise...

Cet univers contrasté va d'un scénario le plus noir avec un taux de chômage s'élevant à 8,5 % en 2030, une croissance relativement faible, une productivité du travail avec des dynamiques très faibles, à l'image de ce que nous avons connu pendant la crise ; jusqu'à des scénarios, beaucoup plus volontaristes, de croissance soutenue et soutenable, de marché du travail plus efficace, pouvant déboucher sur un taux de chômage de 4,5 %, une reprise de la dynamique de la productivité du travail, et de la productivité globale des facteurs ; des dynamiques d'innovation très fortes dans les différents secteurs de l'économie.





Joël Batteux



Bernard Falk



François Digard



Tristan Klein

Un éventail de scénarios très large, avec néanmoins une constante : le coût du capital devrait augmenter dans tous les cas, conséquence de la crise financière et de la nécessité d'une régulation plus forte à l'échelle internationale. Ce qui implique des contraintes plus fortes de financement pour l'État, les collectivités territoriales, et les finances publiques en général ; mais aussi pour les ménages et les entreprises autour de l'accès aux crédits et aux flux financiers. Si les flux sont très régulés, avec une coordination forte à l'échelle internationale, l'augmentation du coût du capital sera plus faible. Mais des risques de volatilité des marchés financiers existent et il n'est pas exclu que de nouvelles crises financières surviennent.

Sur les secteurs porteurs d'emplois à moyen terme, le CAS a établi une typologie en trois groupes : les secteurs à fort contenu technologique ; les secteurs du haut de gamme ; tous les secteurs en proximité avec la demande finale et les consommateurs (de l'industrie aux services). Pour être plus précis, les secteurs porteurs d'emploi sont la recherche et le développement, le conseil et l'assistance, le commerce, les services à la personne et au domicile, la construction, les services aux entreprises.

Trois mutations sont à l'œuvre et constituent à la fois des défis et des opportunités pour les territoires.

- Première mutation, le vieillissement de la population qui constitue un potentiel d'emplois autour de la santé, des services à la personne, et des loisirs. En effet, les jeunes retraités vont, pour une bonne part, conserver leurs habitudes de consommation ; habitudes qui sont assez différentes de celles plus traditionnelles des populations âgées actuelles. Il y a donc un enjeu autour des services qualifiés, mais pas seulement. Et, a contrario, des enjeux de financement très importants, car en majeure partie l'ensemble de ces services bénéficie de forts investissements de la collectivité publique, et des collectivités en général.

- Deuxième mutation, la transition écologique, notamment en raison du coût des matières premières et des énergies. Ce qui implique de modifier le cadrage économique des différents biens et services, au détriment de ceux qui sont très intensifs en énergie et en certaines matières premières, et en faveur des secteurs, produits et services qui sont plus économes en ressources. Se pose ainsi la question de savoir si nous serons capables de favoriser et de développer l'innovation dans la recherche et le développement verts, pour faire de cette mutation une opportunité de réorientation de notre modèle de production, et asseoir notre économie sur de nouveaux segments porteurs.

- Troisième mutation, l'avènement d'un nouveau modèle de croissance qui combinerait les deux mutations précédentes avec une révolution des services. Le matériel n'est qu'un prétexte pour vendre un ensemble de services, et c'est dans ces services que résiderait désormais la valeur ajoutée. Cette potentialité permet de favoriser une économie plus économe en ressources. Elle est également intéressante pour les territoires car elle réduit les risques de délocalisation de certains services.

Trois évolutions structurelles de l'emploi perdurent malgré la crise.

- Première évolution : la tertiarisation de l'emploi. Phénomène auquel les villes moyennes échappent en partie en raison de la part importante du secteur industriel dans ces territoires. Néanmoins, le phénomène de désindustrialisation est, selon les analystes, structurel. On peut le regretter, y compris d'un point de vue économique, pour le positionnement de la France et ses ressources en termes de financement de la protection sociale, par exemple.

- Deuxième évolution : la féminisation des emplois. 47 % des emplois sont occupés par des femmes, mais, cette féminisation ne se traduit pas par une mixité. Il subsiste une polarisation très forte entre des emplois très masculins, dans l'industrie, dans le BTP, et des emplois très féminins, dans les services à la personne par exemple. Au final, seuls 12 à 13 % des emplois sont mixtes. La mixité tend à progresser pour les emplois très qualifiés et à régresser pour les emplois peu qualifiés.

- Troisième évolution : la croissance de l'emploi qualifié, une croissance forte de l'emploi des cadres, des techniciens et des professions intermédiaires. À l'opposé, on assiste à une certaine polarisation de l'emploi avec des perspectives dynamiques prévues pour les emplois peu qualifiés, comme les services à la personne.

En conclusion, ce panorama national est très contrasté à l'échelle territoriale car, en termes de population active et de démographie, les dynamiques de l'arc atlantique ou du sud-est ne sont pas du tout les mêmes qu'en Champagne-Ardenne et dans l'arc nord-est en général. Les territoires ne sont pas égaux face à ces évolutions. Compte tenu de l'extrême localisation de nombreux bassins d'emploi et de marchés locaux du travail, ces dynamiques appellent au développement de la gestion territoriale de l'emploi, de l'anticipation des mutations économiques et des emplois, à de la prospective territoriale en général. Sur tous ces points, le CAS a prévu de constituer une offre de services, notamment sur le plan méthodologique.

Joël Satre Buisson

Ce premier panorama montre qu'une nouvelle croissance est possible, marquée par la tertiarisation, les technologies et l'emploi supérieur. Du point de vue du tissu productif des entreprises, Monsieur Falk, pouvez-vous réagir et donner quelques éléments et perspectives en matière d'anticipation des métiers et des emplois ?

Bernard Falk

Il est évident qu'avec le vieillissement de la population et le relèvement de l'âge de la retraite, la formation dans les entreprises devra concerner de plus en plus une population âgée entre 45 et 60 ans. Un premier effort doit être réalisé et les aspects inter-générationnels vont prendre de l'importance.

Sur la tertiarisation des métiers. Je crois qu'il y a un double phénomène : une industrialisation des métiers tertiaires et une tertiarisation des métiers industriels. Il y a une interpénétration très forte. Et je voudrais donner un signe très positif par rapport à l'étude de l'INSEE qui vous a été présentée hier et qui montre un certain nombre de spécificités pour les villes moyennes. Il me semble que le poids très important de l'industrie - même s'il peut être un facteur de risque - est un formidable facteur de mutation, de développement technologique, d'innovation, et de développement de coopérations entre les entreprises industrielles et les établissements de formation et de recherche. Il y a aujourd'hui une valorisation, et même une sur-valorisation, des diplômes, des certifications professionnelles. Les entreprises attendent du dispositif éducatif qu'il fasse en sorte que, derrière chaque diplôme, il y ait un niveau de savoir et de compétences. Nos nombreuses formations doivent évoluer vers des référentiels de compétences. De très nombreuses initiatives sont menées entre les universités et les organisations professionnelles, souvent dans des villes moyennes en raison de la proximité forte entre les entreprises et l'enseignement supérieur. Raisonner en termes de référentiels de compétences implique une révolution pour les entreprises : une offre d'emploi ne devra plus être fondée sur des exigences en termes de diplômes mais sur une description de poste et de compétences.

Nous sommes en capacité de co-construire des formations en partenariat entre entreprises, universités et établissements de formation dont nous devrions considérer qu'elles n'ont pas une durée de vie très longue, mais qui nous permettent de réagir, de s'adapter en permanence aux attentes des entreprises, en fonction de l'évolution des emplois et des activités économiques. Il est clair que la loi sur les libertés et responsabilités des universités est une opportunité historique pour les entreprises. Il nous faut très clairement passer à la vitesse supérieure en matière de gouvernance, d'orientation et d'insertion professionnelle, et aussi en matière de partenariats autour des formations et de la recherche. Le MEDEF s'y est engagé, l'année dernière, par deux actes importants. D'une part, par un accord-cadre signé avec le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour développer, dans les territoires, autour de onze actions très concrètes, les rapprochements entre les entreprises, les milieux éducatifs, les universités.

Par ailleurs, le MEDEF a signé avec la Conférence des présidents d'université (CPU), en 2010, une convention-cadre axée sur un certain nombre de pistes : le développement de la formation tout au long de la vie ; l'employabilité ; la mobilité ; l'insertion professionnelle ; la recherche ; l'innovation ; les transferts de connaissance ; l'entrepreneuriat ; la participation plus active dans la gouvernance.

Le MEDEF continue de travailler à un certain nombre d'actions très concrètes avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. En particulier, nous travaillons sur un certain nombre de référentiels de formations que nous souhaitons pouvoir déployer dans l'ensemble des universités en matière d'intelligence économique, d'entrepreneuriat, de connaissance de l'entreprise.

Enfin, le 2 septembre 2011, l'université d'été du MEDEF portera sur le thème de la création d'entreprise. Et il me semble que ce thème est central pour les villes moyennes, de même que la transmission d'entreprise.

Dernier point, qui est, me semble-t-il, tout aussi fondamental et auquel les villes moyennes doivent être extrêmement sensibles : la formation ou l'orientation tout au long de la vie. Celle-ci n'est pas l'addition de la formation initiale et de la formation continue, c'est vraiment un concept qu'il faut préparer dès le plus jeune âge.

Actuellement s'élabore, sous l'autorité d'un délégué à la formation et l'orientation, un schéma national de l'orientation. Après dispositions prises par des comités de coordination régionaux de l'emploi et de la formation professionnelle, les préfets de région vont labelliser les organismes qui participeront au service public de l'orientation.

La formation est un levier permanent. Mobilisez-vous sur ces sujets, c'est fondamental !

Joël Satre Buisson

Sur les premiers éléments qui nous ont été présentés, et à partir de l'agglomération nazairienne, par rapport aux enjeux de prospective, de proximité du tissu local qui conduit à être réactif, pouvez-vous, Monsieur Batteux, donner votre sentiment, et nous faire part de vos pratiques, de ce qui vous paraît souhaitable de favoriser et d'encourager ?

Joël Batteux

Saint-Nazaire et la région nazairienne n'ont pas perdu d'emplois industriels depuis 20 ans ! Malgré les aléas, les difficultés récurrentes, cycliques, en particulier de la construction navale.

J'entends les experts nationaux qui nous livrent une géo-vision de l'économie, de la formation, de la recherche et du développement. Je n'ai jamais trouvé dans ces grandes observations de quoi nourrir mon action locale. Aussi, ai-je été pragmatique ! Dans ces exposés, il est difficile de savoir quelle place ont les élus... À l'expérience, je peux vous dire qu'ils ont une belle place.

Nous sommes dans une période où tout le monde doit prendre des risques. Parce que l'avenir est incertain, il faut faire des paris, prendre des options. Et il faut faire partager ces risques.

J'ai une vision de l'entreprise très simple : elle doit créer des produits et les améliorer ; elle doit fabriquer des produits ; elle doit vendre des produits. Et j'ajoute une quatrième mission, plus récente : la veille stratégique et technologique, qui n'est pas, en France, suffisamment prise en compte. Créer, produire, vendre, il faut innover sur ces trois grandes fonctions !

À l'expérience, ce qui réussit c'est quand on parvient à créer de l'intimité entre tous les interlocuteurs : les entreprises ; les organisations professionnelles ; les chambres consulaires ; les institutions de formation, à tous les niveaux depuis les centres d'apprentissage jusqu'à l'université et aux formations supérieures ; les collectivités locales, les régions en particulier. Outre l'intimité, il faut créer de la confiance.

En temps normal, une entreprise n'a pas besoin de fonds publics. À quel moment en a-t-elle besoin ?

- Soit, c'est le moins favorable des cas, parce qu'elle traverse une période difficile, qu'elle a pris du retard face à ses concurrents, qu'elle doit réinvestir. Les fonds publics lui donnent alors un coup de pouce, mais en aucun cas, selon moi, pour maintenir en survie artificielle une entreprise qui, structurellement, est perdue.

- Soit, et c'est beaucoup plus enthousiasmant, l'entreprise a une idée, un projet de développement, d'innovation, mais elle n'a pas les épaules assez larges pour prendre seule le risque. Dans ce cas, elle doit pouvoir bénéficier d'avances d'argent public. Et si cela marche bien, ces avances doivent être remboursées. En cas d'échec, tout le monde aura perdu (l'entreprise comme les fonds publics investis).

Je vais illustrer mon propos pour ne pas rester théorique. La construction navale a créé une filiale, STX cabines, qui fait des cabines de paquebot. Aujourd'hui, les paquebots sont construits comme des legos. Il y a une structure et les cabines préfabriquées arrivent de l'extérieur comme des tiroirs. Il n'y a plus qu'à brancher les tuyaux ! Ce qui nécessite une technologie et un savoir-faire considérables.



Stéphane Lozachmeur



Pascal Olivard



Joël Satre Buisson

Ce savoir-faire, nous sommes en train de le valoriser dans le cadre de la construction de logements. Il y a eu quelques expériences, au Havre et en Hollande, avec des containers réutilisés sous forme de logements. Il s'agit, pour notre part, d'un autre système partant de la construction navale. STX a investi dans l'outil de production, mais sa vocation n'est pas d'être promoteur. Aussi nous, les collectivités locales, mobilisons les moyens pour permettre à STX cabines de faire une première opération de 60 à 80 logements. Une autre formule consiste à faire des logements flottants sur des barges, solution qui devrait intéresser notamment toutes les grandes villes qui sont au bord de l'eau, des fleuves, des ports, etc. où le foncier est très cher, où l'on ne sait pas bien loger les étudiants, pas plus que les personnes qui ont besoin d'être logées en centre-ville. Nous sommes en train de développer, ensemble, ces nouvelles solutions de logement, et tous les acteurs concernés jouent le jeu.

Il y a peu, nous avons créé avec la chambre de commerce, une sorte de club qui s'appelle Audacity, Saint-Nazaire port d'attaches. Depuis le lancement de cette opération, nous comptons 700 personnes membres du club, et nous fédérons aujourd'hui 350 entreprises. L'année 2011 est consacrée au soutien à l'innovation dans les PME. En particulier les PME, car les élus locaux n'ont pas d'influence sur les grands groupes qui ont leur stratégie de développement, de recherche, de ressources humaines, etc. L'avantage des PME, c'est que l'on a directement affaire au patron, et c'est lui qui décide de la stratégie de l'entreprise, des axes de recherche, de conquête de marché, etc. Avec les PME, les élus locaux peuvent agir, car l'entente est conclue avec l'entreprise sans qu'il soit nécessaire de passer par je ne sais combien de conseils et autres directoires, pour obtenir des décisions. Audacity, c'est aussi un site Internet, mais Audacity est principalement un club d'échange où chacun s'exprime sur ces projets, sur le marché dans lequel il s'est engagé, et demande aux membres du club s'ils sont intéressés, s'ils connaissent déjà le marché et les conseils qu'ils sont en mesure de donner pour l'aider à approcher le marché plus facilement. Il faut développer une culture de l'innovation, du développement, de l'action économique. Je pense qu'aujourd'hui l'enjeu n'est plus de produire, mais il tient à l'ingénierie de l'intelligence. La matière grise génère de la matière grise. Les élus locaux sont au centre du jeu, à nous de faire en sorte que tous les acteurs se rencontrent le plus souvent possible. On peut tenir des discours sur la nécessité de coopérer entre les instituts de formation et les entreprises, mais on parle dans le vide si les acteurs ne se connaissent pas, ne se pratiquent pas plusieurs fois par an. Il faut instaurer une pratique, une connaissance, pour que les uns et les autres n'hésitent pas à se contacter. C'est notre rôle d'élus locaux que de développer la convivialité entre tous ceux qui font le développement économique.

Joël Satre Buisson

Est ce qu'au sein d'Audacity, des sujets comme les besoins en formations supérieures sont-ils pris en considération par l'ensemble des interlocuteurs ?

Joël Batteux

Cela fait des années que nos lycées professionnels, nos lycées, nos IUT... travaillent avec les entreprises. Et aussi, l'AFPA, les centres de formation... Tous les acteurs travaillent ensemble sitôt qu'un besoin commence à se faire sentir, non pas à 10 ans ou à 15 ans, mais à 2 ou 3 ans.

De nombreuses activités logistiques se développent à Saint-Nazaire, autour d'Airbus notamment et des chantiers navals et du port. Nous sommes en train de développer des formations supérieures dans le domaine de la logistique. Dans la navale, lorsqu'un produit est attendu, c'est tel jour, à telle heure, sur tel quai, à tel niveau du navire. Aussi, il nous faut former des logisticiens. Et ce n'est pas très commode, car les travaux pratiques sont difficiles. Donc nous avons choisi l'option du virtuel.

La région des Pays de la Loire, Nantes et Saint-Nazaire ont été sélectionnées pour accueillir un IRT (Institut de Recherche Technologique), l'IRT Jules Verne. Dans cet IRT, qui pour l'essentiel va se développer sur Nantes, j'ai obtenu que Saint-Nazaire bénéficie d'un centre industriel de réalité virtuelle, développé avec le pôle de compétitivité Réalité virtuelle, Images et Réseaux de Laval, un outil qui va être considérable, je crois, pour l'ensemble des industries du grand ouest. Nous franchissons un pas considérable sur le plan technologique, car il ne sera plus nécessaire de faire des prototypes, des modèles réels, car il sera possible de les faire virtuellement. C'est un outil qui va servir à la fois à la conception, à l'innovation, à l'organisation de la production et à la commercialisation. Airbus est en train de préparer l'A350 dont la production va bientôt être lancée, dans la pointe avant du nez de l'avion, sont expérimentées, en virtuel, toutes les modalités d'intervention pour changer un composant ou les assembler au moment de la production. Ce qui est un argument de vente, car la compagnie qui acquiert un avion a la garantie que quel que soit l'endroit dans le monde où il se trouve, si l'avion tombe en panne, il est possible grâce à la réalité virtuelle d'indiquer au réparateur comment il doit s'y prendre !

Joël Satre Buisson

Évolution des compétences, polycompétences, formation tout au long de la vie, et proximité entre les différents acteurs... Du point de vue de l'université, Monsieur Olivard, lorsque l'on pilote une machine de grandes dimensions et des contraintes administratives, comment fait-on ?

Pascal Olivard

J'estime que nous avons à construire l'avenir ensemble et que nous partageons une même problématique. Je suis très attaché à la vie de nos territoires. D'ailleurs la CPU a signé avec la FMVM, l'AMGVF et l'AVUF une convention-cadre de collaboration visant à mettre en place des schémas locaux pour l'enseignement supérieur et la recherche. La convention parle globalement de trois actions sectorielles : l'urbanisme ; la vie étudiante ; l'attractivité du territoire et la communication.

Les universités sont très attachées à leur ancrage territorial. Cela dit, nous avons à faire, nous présidents d'université, à quelques contradictions. Une de nos missions est de permettre aux jeunes d'accéder le plus aisément possible à un enseignement supérieur de qualité. Mais, nous devons plus que jamais jouer pleinement notre rôle dans la reconfiguration du paysage national de l'enseignement supérieur et de la recherche. Je pense aux investissements d'avenir et au grand emprunt. Pour être compétitif au niveau international, il nous faut être visible et rassembler des forces qui représentent une masse critique suffisante. On voit bien cette contradiction entre l'essaimage territorial et être visible et lisible au niveau national et international. Si j'ajoute à cela, le fait que les universités sont maintenant toutes autonomes, ou presque, nous avons une équation difficile à résoudre, celle des moyens. Nous avons à gérer notre masse salariale, nos emplois.

Je pense que nous aurons à travailler davantage entre institutionnels universitaires et collectivités pour imaginer l'avenir ensemble et trouver les financements qui permettront à l'université d'être l'acteur de vie du territoire. On a souvent tendance à vouloir créer des formations pour répondre à un besoin d'emploi exprimé par les entreprises locales. Or, les universités ont vocation à former des diplômés qui doivent pouvoir s'exporter sur l'ensemble du territoire, et même à l'international. Il faut donc être attentif à ne pas mettre en place des formations qui répondent strictement aux besoins de l'entreprise x ou y.

S'agissant des implantations, il faut faire très attention à ne pas répondre exclusivement au besoin local. Nous sommes ici à Quimper que nous considérons comme la plus grande antenne universitaire délocalisée de France. Je sais que vous êtes très attachés à ces antennes quelles qu'en soient leurs dimensions. Les présidents d'université savent pourquoi vous y êtes attachés : pour répondre au besoin des entreprises locales. Nous savons aussi que trois ou quatre étudiants sur le territoire, c'est un emploi induit à quelque chose près. Nous savons, et c'est pourquoi nous y sommes attachés, que nous faisons vivre les territoires par la présence des étudiants.

Il faut éviter les fantasmes et avoir des ambitions à la dimension des territoires concernés. Un étudiant doit pouvoir se former, apprendre, avoir des connaissances, des compétences transférables dans l'entreprise, mais il doit aussi profiter de son moment d'étude pour se construire. Et ça ne passe pas uniquement par la présence sur les bancs de l'école, c'est aussi la vie à côté, la vie culturelle, associative, sportive, l'accès à la documentation, etc. Il faut que nous prenions conscience de cela. Un étudiant n'est pas seulement quelqu'un qui suit des cours, se loge et consomme. Cette problématique est importante et complexe. Aussi, je souhaite que nous trouvions ensemble, à l'échelle de nos territoires, les moyens de mettre en œuvre les schémas locaux et régionaux de l'enseignement supérieur et de la recherche pour faire vivre nos territoires et, en même temps, pour former des jeunes qui pourront s'exporter.

Sur l'adaptation de l'offre de formations, c'est vrai que les universités sont un peu complexes. Il y a une certaine inertie, mais l'autonomie a changé les choses. Les universités sont de plus en

plus réactives car le monde qui nous entoure bouge très vite. Nous sommes en veille permanente. Il existe beaucoup d'espaces de discussion, comme les conseils de perfectionnement de nos formations, qui permettent aux professionnels de nous donner leurs avis sur l'évolution des métiers notamment, qui nous permettent de nous adapter, voire d'ouvrir des formations.

La relation avec l'entreprise ne se fait pas que sur des formations professionnelles, mais aussi sur la recherche qu'elle soit fondamentale ou appliquée. C'est un autre vecteur de lien entre les milieux socio-économiques et académiques. Nous avons créé dans les universités françaises beaucoup de nouvelles formations grâce à la formation continue et à la formation tout au long de la vie. C'est un outil exceptionnel pour répondre aux besoins quasi-immédiats de formation des entreprises. Ces formations courtes permettent de prendre conscience des besoins, et quand c'est opportun, nous les transformons en diplômes d'université. La formation continue est un levier important, comme la formation tout au long de la vie, et je crois qu'en tant qu'acteurs des collectivités locales vous aurez un rôle encore plus important à jouer demain. Vous devrez accompagner plus que jamais les citoyens dans ces parcours de réorientation et de formation tout au long de la vie.

Joël Satre Buisson

Nous reviendrons avec Monsieur Digard sur l'importance de la qualité de vie en ville pour les étudiants et ce moment de formation qui est aussi un temps d'évolution personnelle. Nous sommes en transition avec le second temps de notre échange sur la recherche-développement et la manière dont les établissements d'enseignement peuvent y contribuer. Monsieur Lozachmeur, vous allez présenter votre entreprise et nous faire part de la façon dont vous percevez ces enjeux de modernisation et d'innovation.

Stéphane Lozachmeur

Nous sommes une petite entreprise régionale basée à Quimper, à Pleuven et à La Forêt-Fouesnant. Nous avons une spécialisation un peu particulière puisque l'entreprise est essentiellement axée sur le domaine marin et la recherche. Avec un statut privé. L'orientation stratégique de notre entreprise est la recherche dans le milieu marin - moins de 2 % des molécules actives, bioactives du milieu marin ont été mises en évidence aujourd'hui. Il s'agit d'un immense vivier de molécules potentielles et ce qui nous intéresse c'est de mettre en évidence des molécules actives pour la santé, humaine et animale.

Nous sommes une équipe de 45 personnes et notre chiffre d'affaires est relativement croissant (+20 % par an) dans un contexte de mondialisation importante.

Que signifie innover à la pointe Bretagne ? C'est profiter du domaine marin, des universités, des centres de recherche et de transfert. Dans notre configuration actuelle, plus de 20 % de notre budget annuel sont consacrés à la recherche et au développement. Nous bénéficions de soutiens importants et je tiens à souligner que si nous pouvons innover aujourd'hui, c'est grâce au crédit d'impôt recherche (CIR), et aux bourses CIRF dont il est possible de bénéficier avec des universités, grâce au soutien des collectivités locales, par le fait de structures comme Valorial (ndlr : pôle de compétitivité agroalimentaire), les CRITT CBB (ndlr : centre régional d'innovation et de transfert de technologie centre de biotechnologies en Bretagne) ou Oséo qui nous soutient également. Sans cela nous n'aurions pas les moyens, en tant que petite PME, de développer la recherche. Il faut savoir que cela coûte cher, que rechercher ce n'est pas toujours trouver... Innover n'est pas à la portée de toutes les PME. Aussi les appuis dont elles peuvent bénéficier sont essentiels.

Nous ne fabriquons pas de médicaments, mais des compléments alimentaires, comme les oméga-3. Notre stratégie est de mettre

en évidence un certain nombre d'actifs pour préserver la santé, notamment dans le domaine de l'ophtalmologie, qui est un secteur très porteur - nous avons aujourd'hui près de 85 % du marché des actifs dans la prévention de certaines pathologies ophtalmologiques. Mais aussi, dans le secteur de la cardiologie et du cardio-vasculaire, nous réalisons, avec l'université de Brest et le CHU, beaucoup d'études cliniques sur la nutrition.

Joël Satre Buisson

Lorsque l'on est une entreprise de taille médiane, le fait d'être dans un environnement de villes moyennes est-ce que, comme l'a dit Monsieur Batteux, la proximité géographique et dans les relations, quand elles sont organisées, rendent plus facile l'accès aux compétences, aux besoins et aux services auxquels une entreprise comme la vôtre peut avoir recours ?

Stéphane Lozachmeur

Nous avons toujours eu d'excellentes relations avec les institutions locales. Nous sommes obligés de faire appel à ces institutions, surtout dans les phases de croissance. Il est important d'avoir des soutiens, notamment quand on doute de son entreprise. C'est aussi important d'avoir des avis extérieurs qui confortent votre position d'un point de vue stratégique, financier, ou encore des appuis pour déposer des brevets ou simplement trouver un local pour stocker du matériel...

Notre localisation à la pointe de la Bretagne, nous donne l'avantage d'être un peu protégés de l'espionnage industriel. En revanche, cela peut-être pénalisant pour se déplacer. Mais, nous bénéficions d'un environnement et d'une qualité de vie exceptionnelle qui favorisent les recrutements, notamment les cadres et les jeunes chercheurs dont beaucoup furent Paris. Aujourd'hui, la Bretagne a une très belle image de qualité de vie. Il y a 10 ans, on nous disait que nous aurions du mal à trouver des cadres pour venir travailler à Quimper. C'est faux ! Nous débauchons beaucoup de gens de la région méditerranéenne et de la région parisienne. Cela fait partie de la stratégie de l'entreprise de permettre à nos chercheurs, à nos cadres et aux collaborateurs de la production, d'avoir un environnement et une vie de qualité.

Joël Satre Buisson

Au-delà de la Bretagne qui est attractive, d'autres régions existent ! La Normandie par exemple. Monsieur Digard, quel est votre point de vue sur l'appui au développement technologique et la dimension qualité de vie pour les étudiants, les enseignants, l'ensemble des équipes dont vous favorisez la rencontre ?

François Digard

J'ai écouté avec intérêt les intervenants et cela me conforte en matière de développement économique. C'est d'abord un état d'esprit. Lorsque Monsieur Lozachmeur vante les mérites de la Bretagne, cela contribue beaucoup à convaincre des partenaires et des collaborateurs parce qu'il y croit !

Je voudrais, dans un premier temps, présenter la ville de Saint-Lô pour mieux expliquer les difficultés auxquelles nous nous heurtons pour favoriser le développement économique, d'une manière générale, mais l'enseignement supérieur et la recherche plus encore.

Saint-Lô est la préfecture de la Manche ; c'est une ville de 20 000 habitants dans une agglomération de 33 000 habitants. C'est une ville qui se caractérise par 40 % d'emplois dans la fonction publique. Nous avons un taux de chômage de 6,7 %. Nous sommes le bassin d'emplois qui a le plus faible taux de chômage de toute la Basse-Normandie ! Nous appartenons à plusieurs pôles de compétitivité dont le pôle de compétitivité équin. Nous sommes pôle régional agroalimentaire, et à ce titre nous sommes intégrés dans le pôle de compétitivité Valorial qui regroupe Bretagne, Pays de la Loire et Basse-Normandie.

Nous appartenons également au pôle de compétitivité transactions électroniques sécurisées.

Forts de ces atouts et de notre tissu économique local, nous avons favorisé depuis longtemps le développement d'un certain nombre de formations supérieures. L'agglomération saint-loise accueille près de 2 000 étudiants. Ce qui n'est pas si mal, sachant que nous sommes à trois quarts d'heure de Caen qui est la ville universitaire mère. Et je tiens à souligner que ces universités mères n'ont pas tellement envie d'avoir des enfants ! Nous venons d'accueillir une école d'ingénieurs agroalimentaires. Un projet qui a bientôt 10 ans ! Nous avons une vocation agroalimentaire affirmée, donc il nous paraissait important, pour assurer l'avenir, d'accueillir une école d'ingénieurs. La résistance est venue de l'université, de la même façon que précédemment les antennes d'IUT. Et je sais que plus d'un collègue dans cette salle est confronté à ce manque d'ouverture aux territoires... Aujourd'hui, 50 formations supérieures sont dispensées par 14 établissements sur Saint-Lô.

Partant du constat de la réalité économique et des formations, au moment d'élaborer le schéma de cohérence territoriale (SCOT) - qui regroupe environ 80 000 habitants - est venue l'idée de donner de l'ampleur et de la structure à une stratégie que nous développons depuis maintenant 16 ans, en créant un technopôle, baptisé Agglo 21. Il s'agit d'un projet majeur, un projet collectif, analysé par un cabinet qui nous a confirmés autour de deux axes majeurs pour le technopôle. D'une part, l'alimentation - nutrition - santé, et d'autre part, les nouveaux usages numériques, sachant que le département de la Manche est très en avance dans le numérique. Nous sommes partis de la réalité, nous n'avons pas inventé une économie. Fort des implantations économiques existantes et des compétences existantes, nous voulons tendre vers l'excellence.

Nous souhaitons localiser sur le technopôle le maximum de recherche, d'enseignements supérieurs et professionnels. Nous voulons favoriser le transfert de technologie, pour déboucher sur la création de services et d'entreprises de transformation. Notre finalité est l'emploi.

Je rejoins Joël Batteux sur le rôle des élus, ce n'est pas nous qui créons les emplois, nous ne sommes pas chef d'entreprise ! Nous devons être des facilitateurs et des impulseurs. C'est un état d'esprit. Il faut créer des liens de confiance avec tous les acteurs pour tendre vers un objectif mobilisateur et donner envie, d'abord aux entreprises, de continuer à se développer sur notre territoire.

Dans les villes moyennes - je pense pouvoir parler au nom de beaucoup collègues - nous payons tout plus cher ! Toutes nos ambitions, nous les payons plus chèrement... Quand après mûre réflexion, l'université accepte de délocaliser un département d'IUT, nous payons tout ! Les murs, les équipements pédagogiques - qui doivent être bien meilleurs que ceux dont bénéficient les étudiants à l'université mère. Nous payons tout plus cher avec des finances qui sont inférieures aux grandes villes.

Nous nous battons pour l'implantation un laboratoire de virologie alimentaire. 7 ans de combat et la guerre n'est pas encore gagnée ! Mais, la victoire est proche. C'est un investissement de 8 millions d'euros.

S'agissant des nouveaux usages numériques, nous bénéficions d'une application expérimentale sur une partie de l'agglomération pour du très très haut débit, dans le cadre du grand emprunt, qui nous permet d'obtenir un financement. Tous ces projets demandent beaucoup d'énergie, de combativité, de ténacité, et parfois nos interlocuteurs n'espèrent qu'une chose : que nous finissions par nous essouffler... ou que nous ne soyons pas réélus... pour qu'enfin, ils aient la paix !

Tous les territoires ont leurs chances. Il faut savoir les identifier et savoir les saisir. Il ne faut pas craindre de prendre des risques.

Allocution de Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication

Frédéric Mitterrand



Permettez-moi tout d'abord de vous remercier de m'accueillir à ces 5^{es} Assises, auxquelles je n'ai pas hésité à participer car j'accorde une importance extrême aux collectivités territoriales. Elles sont des acteurs essentiels des politiques culturelles depuis plusieurs décennies et le ministère tout entier est attaché au partenariat établi avec les territoires.

Le contexte culturel en région a profondément évolué. La situation actuelle résulte d'un processus qui a vu l'Etat développer son intervention sur le champ culturel d'abord seul, avant d'être progressivement accompagné par les collectivités territoriales. C'est dans ce cadre que s'inscrit le dialogue absolument nécessaire entre les collectivités et l'Etat.

Ce dialogue, qui existe de longue date à l'échelon national, mais aussi local via les directions des affaires culturelles des collectivités et les services déconcentrés du ministère de la Culture, a connu une accélération par la réactivation du Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel (CCTDC) en 2008, instance à laquelle votre association participe pleinement et qui a permis un travail concerté autour des grandes réformes actuelles dans le champ culturel.

Coup d'accélérateur également à l'occasion de la mission que j'ai confiée il y a quelques mois à Jérôme Bouët sur le renouvellement des partenariats entre les collectivités territoriales et l'Etat. Je fais miens un certain nombre de principes que préconise Jérôme Bouët dans son rapport :

- Le développement d'un partenariat d'égal à égal de mon ministère avec les collectivités territoriales : mon ministère n'est pas une figure tutélaire, c'est avant tout un partenaire qui doit accompagner les initiatives qui émanent du terrain, des élus, des artistes, des acteurs culturels.

- La nécessité d'une concertation stratégique plus approfondie, qui passe par des outils souples et efficaces : de nouvelles conventions territoriales, des priorités clairement affirmées dans les contrats de projet Etat-régions (sur des sujets majeurs tels que le numérique, les industries créatives et la formation), de manière à ce que la contribution de l'art et de la culture à l'économie de la connaissance soit effective dans les territoires dont vous avez la responsabilité.

- Le développement des missions territoriales des établissements publics nationaux : j'ai inscrit cette orientation dans les lettres de mission et les contrats de performance des présidents d'établissements publics. Nous voyons avec le projet du Centre Pompidou Mobile (qui sera opérationnel dans quelques mois) à quel point cette orientation est pertinente.

Le dialogue approfondi avec les collectivités territoriales s'avèrera particulièrement précieux dans les mois à venir, suite à la réforme des collectivités locales, puisque la culture reste une compétence partagée entre les différents niveaux de collectivités. Cela impliquera des logiques partenariales fortes sur les territoires, dans lesquelles mon ministère souhaite s'inscrire de manière affirmée. Si d'aventure le partage de la compétence culturelle se trouvait menacé, je continuerai à le défendre avec conviction.

Je me réjouis également que vous ayez dédié une table ronde au rôle de la culture dans l'attractivité des villes. C'est elle qui attire, c'est elle qui fidélise, c'est elle qui donne son identité aux territoires.

Sur ces trois aspects, les villes moyennes sont exemplaires. Je pense par exemple à Albi, par le classement de la Cité épiscopale au patrimoine mondial de l'Humanité en juillet dernier. La valorisation de son patrimoine va permettre à cette ville d'être plus visible certes, de renouveler le regard des habitants sur leur ville, mais aussi de changer de dimension, au sein de son bassin géographique et au-delà. Un cercle vertueux s'amorce car le développement touristique entraîne un développement économique et l'arrivée de cadres et de familles en forte attente de politiques culturelles. C'est en cela que la culture (les bibliothèques, les musées, les centres d'art...) attire et « fidélise ».

Elle constitue aussi un élément d'identité fort pour les territoires, et au premier plan, les villes. Citons par exemple Annecy, Avignon, Beaune, Belfort, Charleville-Mézières, Hyères, Saint-Malo, Saint-Dié-des-Vosges, Vienne, villes auxquelles on associe immédiatement leurs festivals respectifs. Arles est ainsi en passe de devenir la capitale mondiale de la photographie. Citons encore Sète, Blois ou Troyes qui, par leur attention à leurs établissements culturels, ont donné, main dans la main avec l'Etat, une dimension emblématique à leur territoire. Vous m'excuserez de ne pas pouvoir citer toutes les villes dont j'ai pu mesurer les réussites culturelles, car elles sont vraiment très nombreuses.

Je considère que les villes moyennes ont un rôle majeur à jouer dans la politique culturelle de notre pays, historiquement marquée par le poids de la centralisation. Par leurs initiatives foisonnantes, elles contribuent avec éclat au pluralisme artistique et culturel de la France, elles ont réussi le pari de la proximité et du rayonnement, équilibre essentiel et complémentaire de toute politique culturelle, qui génère à la fois un sentiment de fierté et d'appartenance de la population et suscite une attractivité bénéfique pour l'ensemble de l'économie de la ville.

Je suis conscient du fait que des collectivités de taille moyenne rencontrent parfois plus de difficultés à mettre en œuvre et concrétiser leurs ambitions culturelles. C'est la raison pour laquelle j'ai constamment à l'esprit, dans les différentes politiques mises en œuvre par le ministère, l'attention qu'il est nécessaire de leur porter.

- Je peux par exemple citer le Plan Musées, que j'ai lancé il y a quelques mois, qui vise à mettre à niveau ces équipements et à proposer une offre d'excellence sur l'ensemble du territoire, dans un souci de rééquilibrage territorial. Une deuxième tranche du Plan Musées sera rapidement lancée au profit de 70 autres musées en régions. Cette même préoccupation a présidé à l'élaboration du Plan rural.

- Le projet du Centre Pompidou Mobile s'inscrit également dans cette volonté d'accompagner les villes moyennes, cette structure nomade se déplaçant principalement dans des villes de votre réseau.

- Je voudrais rappeler que près des deux tiers des scènes nationales labellisées par mon ministère sont localisées dans des villes moyennes, pour lesquelles elles effectuent un travail remarquable de sensibilisation au spectacle vivant. J'ai souhaité que mon ministère fixe une intervention plancher de 500 000 euros pour chaque scène : ce rattrapage sera effectué dans les prochains mois.

- Les Scènes de musiques actuelles (SMAC) concernent en priorité les villes moyennes. L'objectif est que nous atteignons 100 SMAC à l'horizon 2015, et plusieurs d'entre vous sont concernés par ce plan qui permettra l'émergence de nouveaux équipements labellisés.

- Quant aux salles de cinéma, un plan de soutien à la numérisation est mis en œuvre par le Centre de la cinématographie et de l'image animée : beaucoup d'exploitants en villes moyennes bénéficient de ce plan, qui améliore notablement la qualité de la projection et diminue fortement les coûts de projection des films.

Je serai attentif dans les mois qui viennent à l'ensemble des projets que vous porterez pour vos territoires, car je sais à quel point les effets d'une politique culturelle ambitieuse et équilibrée sont puissants pour la santé économique et l'épanouissement des villes que vous administrez, et donc pour l'ensemble de notre pays. Je suis prêt à faire des efforts importants pour que mon ministère - ses services centraux et déconcentrés - puisse vous accompagner au mieux dans la définition et la mise en œuvre de vos politiques culturelles. Je pense qu'ensemble nous pouvons dessiner une ambition forte pour la diversité de nos territoires incarnée dans chacune des villes moyennes que vous représentez.



Visibilité et attractivité

Le rôle de la culture

À travers la création d'équipements phares, l'animation de festivals de renommée internationale et la valorisation d'un patrimoine riche, les villes moyennes font de la culture le symbole de leur dynamisme et de leur inventivité. Dans cette course à la renommée, l'engagement des élus et l'audace des projets culturels sont des facteurs-clés de réussite. Quelles stratégies culturelles les villes moyennes peuvent-elles développer ? Quelle est la pertinence de chaque stratégie pour un territoire donné ?

Intervenants :

Philippe BONNECARRÈRE, maire d'Albi,
président de la CA de l'Albigeois

Romain CHAMPY, urbaniste, SAEM Euralille

Laure DÉROCHE, Maire de Roanne

Madeleine FEVE-CHOBAUT, adjointe au maire de
Saint-Dié-des-Vosges en charge de la Culture

Christian PIERRET, ancien ministre, maire de
Saint-Dié-des-Vosges

Animateur :

Sylvie ANDREU, journaliste à France Culture

Sylvie Andreu

Nous allons évoquer à présent plusieurs initiatives témoignant du rôle de la culture pour l'attractivité des territoires. Philippe Bonnacarrère, l'inscription d'Albi au patrimoine mondial de l'Humanité constitue un rêve pour beaucoup de maires, mais elle ne constitue qu'un aspect de votre politique d'attractivité : quels conseils donneriez-vous à vos collègues dans ce domaine ?

Philippe Bonnacarrère

Cette table ronde s'inscrit, j'en suis convaincu, dans la continuité du thème des Assises : la compétitivité des territoires. Le développement industriel, l'économie résidentielle, l'enseignement supérieur, la culture ne sont en effet que les différentes facettes d'une même action globale en faveur de l'attractivité territoriale. Chaque ville en retient un aspect dans sa stratégie d'individualisation, selon ses propres atouts et faiblesses.

L'inscription de la culture et du patrimoine dans cette stratégie est une question qui se pose à toutes les villes moyennes. Metz en a donné l'exemple en optant pour l'engagement culturel et l'architecture du XXI^e siècle. Il s'agit bien, comme l'évoquait Joël Batteux dans la table ronde précédente, d'une « prise de risque » : même en période de crise, l'investissement culturel est un investissement avisé, qui prépare l'avenir.

La stratégie de développement d'Albi s'appuie ainsi sur trois actions culturelles :

- 1) Le développement du musée Toulouse-Lautrec aux dimensions d'un musée international, par un investissement de 40 millions d'euros.
- 2) L'inscription de la Cité épiscopale au patrimoine mondial de l'Humanité en juillet 2010. Ce classement reconnaît la valeur exceptionnelle et universelle du site et la solidité de son plan de gestion (la capacité de la ville à assurer l'intégrité du site et son dynamisme). Cette référence internationale a procuré à la ville un effet de notoriété immédiat. Surtout, le classement a permis de réinterroger notre stratégie de promotion, à travers la tenue d'États généraux sur ce thème associant tous les acteurs et tous les secteurs.

Trois comités ont été constitués à cette occasion : un comité éthique (conditionnant l'attribution du label « Cité épiscopale » au respect de certaines valeurs) ; un comité de promotion (avec la création d'un site internet dédié à la Cité, à destination des visiteurs, amateurs de culture et chercheurs, ainsi que d'un site portail qui référence les outils de promotion et fournit aux « ambassadeurs » albigeois, fiches et vidéos sur leur ville) ; enfin, un groupe « d'Amis et mécènes de la Cité épiscopale » (une opération de mécénat franco-américain a ainsi permis de réunir 700 000 euros pour réhabiliter le cœur de la cathédrale).





Philippe Bonnacarrère



Romain Champy



Laure Déroche

3) La constitution d'un patrimoine du XXI^e siècle, par la construction d'un véritable quartier culturel - le quartier des Cordeliers. Ce quartier comprendra notamment un grand théâtre de 900 places et un multiplex de 1 400 places, conçus par l'architecte Dominique Perrault, pour un coût de 51 millions d'euros.

Ces différents projets vont de pair avec le dynamisme d'Albi en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Ils témoignent, comme beaucoup d'autres initiatives, de l'engagement des villes moyennes dans la course à la compétitivité nationale.

Sylvie Andreu

Le parcours vers la labellisation a duré douze ans à Albi : le jeu en vaut-il la chandelle ?

Philippe Bonnacarrère

Certes, le jeu en vaut la chandelle. Tout d'abord parce que la démarche de candidature vient agréger différents pans de l'action municipale, menés antérieurement ou parallèlement à la candidature. Dans le dossier présenté à l'UNESCO, figurent ainsi beaucoup d'actions communes aux villes moyennes (la restauration du patrimoine, l'aménagement des espaces publics...).

Se pose ensuite la question de l'universalité du site présenté à la labellisation. Cette question ne relève pas de l'émotion ni de l'esthétique mais de l'histoire de l'art : qu'est-ce qui, dans le patrimoine d'une ville, ne se retrouve nulle part ailleurs ? A Albi, le caractère exceptionnel du site tient à son style architectural (le gothique méridional) et à la préservation de son authenticité (le maintien du couple cathédrale - palais épiscopal à travers les siècles).

Sylvie Andreu

Laure Déroche, vous jouez à Roanne la carte du festival : un festival de plus ou un festival de mieux ?

Laure Déroche

A Roanne, ville à réputation industrielle, la culture s'inscrit dans une stratégie de visibilité et de refondation de notre identité. Dès le début de mon mandat, j'ai tenu à inscrire la culture dans la stratégie municipale, en fédérant les acteurs culturels au sein d'une Direction des affaires culturelles, et en commandant à un cabinet un diagnostic culturel du territoire.

L'objectif est double : vers l'extérieur, faire connaître la ville en y associant des actions culturelles ; en interne, rassembler les Roannais autour d'un événement et les rendre fiers de leur territoire. Je suis convaincue que la culture est un levier du développement territorial car elle crée du lien social, épanouit les habitants et conforte le développement économique.

Afin de faciliter l'accès du plus grand nombre à la culture, nous avons implanté des structures de proximité dans les quartiers, invité des groupes ciblés au théâtre et instauré un « pass culturel » pour les familles (en fonction du quotient familial).

Dans le champ événementiel, nous avons créé un Festival international du court-métrage d'animation (dont le démarrage a été un succès) et poursuivons, depuis 2003, l'animation du Festival de gastronomie « Roanne Table Ouverte ». La présence dans notre ville du célèbre chef Michel Troisgros a favorisé l'implantation de cet événement, progressivement couplé à des manifestations culturelles, par exemple un Salon du Livre « Savoir & Saveurs » (où se retrouvent producteurs, philosophes, grands chefs...). Les prochaines éditions intégreront davantage encore les Roannais - via leurs associations - et mettront l'accent sur la créativité (artistique, culinaire) à travers un appel à projets associant grands chefs et artistes. Un lien sera fait également avec le design, grâce à la proximité de Saint-Etienne.

L'organisation de cet événement permet de développer la mise en réseau des services municipaux, de la culture aux espaces verts (avec un travail sur les jardins ouvriers), des services sociaux (un projet avec les centres d'entraide et les Restos du Cœur) au monde scolaire (sur la problématique du « bien manger »). Le monde rural environnant, enfin, est relié à la ville-centre par l'organisation dans les villages des « casse-croûte de Roanne Table Ouverte », qui valorisent les produits du terroir. L'écho de ce festival est encore régional. Il sera d'ici dix ans, nous l'espérons, national et international.

Christian Pierret

Dix ans ont été nécessaires en effet pour planter dans le paysage culturel le Festival international de géographie de Saint-Dié-des-Vosges. C'est le laps de temps requis pour percer le mur de la notoriété nationale et internationale.

Sylvie Andreu

Romain Champy, vous êtes urbaniste et vous représentez Laurent Théry, grand prix de l'Urbanisme en 2010, qui s'est fait connaître notamment par son travail dans l'estuaire de Nantes. Quels ont été les deux projets menés dans cet estuaire ?

Romain Champy

Dans la mise en rapport de l'art, de la culture et de la ville, deux prérequis sont à prendre en considération : premièrement, il faut ouvrir largement le champ des possibles, en ne limitant pas l'intervention culturelle aux politiques institutionnelles et aux grands équipements. Les installations éphémères, les événements ponctuels jouent également un rôle dans cette politique. Deuxièmement, le maire doit conserver une attitude d'ouverture pendant toute la durée du projet, en gardant à l'esprit que l'intervention de l'art dans le projet urbain ne répond jamais à une programmation rigide, fixée à l'avance.

Dans un projet de transformation générale d'une ville, le maire doit procéder à des allers-retours avec différents acteurs (les artistes, la société civile) afin de faire correspondre à ses intuitions leurs attentes et leurs besoins.

Saint-Nazaire illustre bien ce rôle de l'art dans la transformation d'une ville moyenne. Détruite par les bombardements de 1945, la ville a été reconstruite selon les principes de l'urbanisme moderne, en séparant la zone résidentielle du secteur industriel et portuaire et en éloignant le cœur de ville de l'océan. L'évasion de la population vers la périphérie, aggravée par la crise économique des années 1970 et 1980, a consacré cette dissociation de la ville et du port.

Le plan global de développement, initié dans les années 1980 par Joël Batteux et mis en œuvre par Laurent Théry, visait donc à contrer la perte de population et d'emplois en réconciliant la ville et l'océan. Ce projet prévoyait à l'origine la destruction de la base sous-marine, élément urbain massif, porteur de souvenirs négatifs pour les Nazairiens. Un événement artistique a changé ce projet, en inversant le regard des urbanistes et des habitants sur la base : la mise en lumière du port, à l'occasion de la Fête de la Mer en 1989, a révélé la qualité de cet espace particulier.

Dès lors, le projet « Ville-port » a associé aux opérations d'aménagement, la reconversion de la base sous-marine. Autour de la base, des logements, commerces, bureaux et cinémas ont été implantés, rompant la logique de séparation des zones résidentielles et économiques. Dans la base, une percée a permis d'ouvrir la vue sur les bassins tandis qu'une parcelle relie désormais le rez-de-chaussée de la base au toit, devenu un espace de promenade. Au cœur de la base, plusieurs équipements ont été créés : une halle d'exposition d'art contemporain (le Lieu international des formes émergentes - LIFE), une salle de musiques actuelles (le VIP), un musée de l'histoire des transatlantiques (Escal/Atlantique, qui figure aujourd'hui parmi les premiers sites touristiques des Pays de la Loire). Enfin, le port de Saint-Nazaire accueille désormais des expositions de la Biennale de l'Estuaire.

Deuxième illustration de cette stratégie, l'installation sur l'île de Nantes des fameuses « machines » a fait d'une friche industrielle (désertée par le chantier naval dans les années 1960) l'un des quartiers majeurs de l'agglomération nantaise. Au cœur de cette transformation, la culture s'est incarnée dans des équipements phares (les anciennes halles ALSTOM, devenues un espace public) et des icônes (les machines, au premier rang desquelles « l'Éléphant »).

Ces machines, qui peuvent accueillir en leur sein des visiteurs, créent une rupture dans l'ordre urbain quotidien à chacune de leurs sorties : attraction pour les Nantais comme pour les touristes, elles expriment l'avènement du merveilleux et de la fête dans la ville. Dès le premier trimestre d'exposition des machines, 140 000 visiteurs ont salué leur création. Le montant de l'investissement municipal demeure cependant raisonnable : 6 millions d'euros au total pour la construction des machines, la scénographie et la construction d'un lieu de restauration pour les visiteurs.

Ces exemples montrent ainsi comment l'art participe à l'animation de l'espace public et à la démocratisation culturelle. La Biennale de l'Estuaire est une autre illustration de cette volonté d'installer l'art contemporain dans l'espace public et de rapprocher les artistes reconnus des habitants.

Sylvie Andreu

Nantes nous prouve ainsi, comme d'autres villes, qu'on peut garder un cœur d'enfant. A Saint-Dié-des-Vosges, c'est la géographie qui est à l'honneur : Madeleine Feve-Chobaut, comment la municipalité a-t-elle réussi ce tour de force de faire aimer la géographie au plus grand nombre ?

Madeleine Feve-Chobaut

Le choix de la géographie tient à l'histoire de notre ville : comme dans les autres villes moyennes, nous sommes partis de notre socle historique.

C'est à Saint-Dié-des-Vosges en effet que fut nommé pour la première fois, sur une carte dessinée en 1507 à partir des carnets de voyage d'Amerigo Vespucci, le continent « Amérique ». Lorsque Christian Pierret fut élu maire, il eut l'idée géniale de fonder un festival sur cette matière mal aimée des étudiants, en y associant les valeurs du plaisir, du partage et du « bien vivre ensemble ». Après dix années à construire notre notoriété, nous bénéficions aujourd'hui d'un ancrage mondial, comme en témoigne la remise annuelle du Prix Amerigo Vespucci (équivalent d'un Prix Nobel de Géographie) à l'occasion du FIG.

Les retombées du festival sont nombreuses pour la ville : en termes de cohésion sociale, le FIG fédère toute la population, des élus aux citoyens, des commerçants aux employés municipaux, dans une ambiance très festive. Les manifestations, gratuites et ouvertes à tous, manifestent l'amplitude du champ de la géographie : de la littérature à la gastronomie, de l'art au cinéma. Le FIG s'inscrit dans le temps, par la préparation en continu du festival, d'une année sur l'autre, et l'intégration de tous les événements culturels à ce fil conducteur - la géographie. Il s'inscrit également dans l'espace en mettant en mouvement le territoire, des villages voisins (où sont décentralisées les manifestations) jusqu'à Baccarat. Du FIG est ainsi née une coopération culturelle entre Baccarat et Saint-Dié-des-Vosges, illustrée par la création d'un pass commun aux musées des deux villes.

Sylvie Andreu

Christian Pierret, comment percevez-vous cette interaction entre la culture et l'image d'une ville ?

Christian Pierret

Les expériences décrites témoignent de la diversité de l'approche culturelle des villes moyennes, mais aussi d'un point commun à toutes ces politiques : l'implication essentielle des habitants. Certes, les élus sont souvent à l'origine des projets culturels évoqués ; mais, autour de ce germe, viennent se greffer les initiatives des habitants. Si l'action culturelle n'est pas prise en charge par le monde associatif, le projet ne peut réussir. De même, le succès de cette action passe par un partenariat sain entre l'État et la collectivité.

A Roanne, il s'agit ainsi de marier les initiatives associatives et les projets de la municipalité ; à Albi, la labellisation de la Cité épiscopale consacre l'histoire d'un peuple, d'une région.

Sylvie Andreu

La culture, cependant, ne répare pas tout : elle est un maillon au cœur d'interactions.

Christian Pierret

En effet, il s'agit moins de réparer la destruction économique que de révéler le visage d'une ville, son allant, son état d'esprit. La culture n'est plus seulement aujourd'hui un « supplément d'âme » : par ses racines, elle exprime toute une culture locale ; par les ailes que les habitants lui donne, elle témoigne de l'enthousiasme d'une population.

La médiatisation de ces initiatives demeure difficile, mais leur originalité, leur singularité sont - à long terme - des gages de réussite.



Madeleine Feve-Chobaut



Christian Pierret



Sylvie Andreu

De la salle

Les élus et les citoyens bretons sont, comme dans d'autres régions, très attachés à la défense des langues régionales. Le ministère soutiendra-t-il à l'avenir les propositions de loi déposées sur ce sujet par la majorité ou l'opposition ?

Frédéric Mitterrand

Lors de mes nombreux déplacements, en Bretagne, en Corse ou dans les territoires ultramarins, j'ai pris toute la mesure de cette question. En outre-mer par exemple, les politiques culturelles doivent tenir compte de l'extraordinaire réservoir de langues présent dans ces territoires. J'ai ainsi engagé un plan de traduction en créole des chefs-d'œuvre de la littérature française.

L'objectif est double : d'une part, veiller à ce que les jeunes Français quittent l'école en maîtrisant notre langue ; d'autre part, permettre à chacun de pratiquer la langue de ses ancêtres ou de sa région. Le combat de mon ministère n'est pas pour la langue mais pour les langues. L'inscription des langues régionales dans la constitution française doit donc s'accompagner de mesures législatives : je soutiendrai dans quelques semaines un texte de loi à l'Assemblée nationale sur ce sujet.

Dans ce domaine comme dans d'autres, il est important de ne pas tout attendre de l'Etat. L'une des raisons des difficultés rencontrées par les langues régionales tient au fait que ces langues ne sont plus parlées dans les familles : les enfants qui les découvrent à l'école les apprennent désormais comme des langues étrangères. L'engagement de l'Etat doit donc s'accompagner d'un véritable travail sur soi de la part des défenseurs des langues régionales.

Madeleine Feve-Chobaut, adjointe au maire de Saint-Dié-des-Vosges en charge de la Culture

Les villes moyennes doivent faire beaucoup d'efforts pour maintenir leurs lieux culturels. A Saint-Dié-des-Vosges, nous avons réuni dans un même immeuble - sans aucune séparation - le musée et la médiathèque, afin de « décloisonner » véritablement les champs culturels. Comment envisagez-vous à l'avenir ce maillage des différents secteurs de la culture ?

Frédéric Mitterrand

Je partage votre question. Pour le ministère, se pose de façon récurrente le souci de l'extension des pratiques culturelles - la capacité des citoyens à dépasser l'intimidation sociale. Ce souci est aggravé dans les périodes d'anxiété sociale comme celle que nous traversons actuellement. Se pose également la question de la révolution numérique, qui est une chance mais porte en elle plusieurs risques : celui d'individualiser trop

fortement la pratique culturelle (chez les jeunes notamment), celui de fragiliser nos librairies par une concurrence trop forte avec les plateformes en ligne.

Derrière ces questions, l'objectif final est que chaque citoyen ait accès à la création. Chacun doit pouvoir intervenir dans la sphère culturelle et s'y épanouir, individuellement ou en groupe. Je n'ai pas la solution à cette question mais je pense que chaque territoire peut y apporter une réponse adaptée.

Jean-Claude Wambst, maire de Dole

Les villes moyennes n'atteignent pas toujours le seuil critique pour offrir une politique culturelle suffisamment attractive. A Dole, nous avons ainsi choisi de nous associer à la ville de Lons-le-Saunier, notamment à travers un équipement labellisé scène nationale. L'aide plancher de l'Etat aux scènes nationales - que vous évoquiez dans votre allocution - supposera-t-elle, dans les prochains mois, un effort financier accru des collectivités ?

Frédéric Mitterrand

L'aide accordée par l'Etat ne devrait pas, en principe, impliquer de contrepartie financière pour les collectivités partenaires.

François Digard, maire de Saint-Lô, président de la CA Saint-Lô Agglomération

Les DRAC apportent aux territoires une écoute attentive et compétente, mais leur soutien relève souvent davantage de l'encouragement moral que de l'aide concrète. Pourrions-nous envisager, à l'avenir, que les DRAC deviennent des véritables « directions de l'action culturelle » ?

Frédéric Mitterrand

Les DRAC ne se contentent pas d'éprouver de « l'amour » pour les collectivités, elles leur donnent également « des preuves de cet amour ». Je peux vous affirmer que le budget de la culture a été sanctuarisé ces derniers mois (augmentant même de 2,5%), à la différence de la plupart des pays européens (Allemagne, Angleterre, Espagne, Italie...). Notre République maintient avec force la culture comme une priorité.

Cependant, face à la demande culturelle sans cesse accrue dans notre pays, il est certain que les DRAC ne peuvent pas répondre à toutes les demandes. Des pistes de travail ont donc été lancées afin d'élaborer des financements complémentaires, pour le spectacle vivant ou la scène musicale par exemple. Ainsi, les plateformes d'offre culturelle en ligne - qui diffusent la culture et engrangent des résultats très importants - sont encore peu sollicitées pour le financement culturel. Les ressources de la culture doivent être adaptées au paysage nouveau de la production et de la création.

Clôture des 5^{es} Assises des Villes Moyennes et Intercommunalités

Christian Pierret, ancien ministre, maire de Saint-Dié-des-Vosges, président de la FMVM

Christian Pierret



J'ai l'honneur de remercier au nom de tous, le maire de Quimper, Bernard Poignant ainsi que ses équipes, qui nous ont accueillis pendant ces deux jours dans une ville formidable et qui nous ont montré un visage ouvert et souriant de la Bretagne.

C'est avec émotion que je voudrais évoquer le mandat réussi de Bruno Bourg-Broc, qui a su donner à la Fédération une impulsion, un supplément d'âme et une force d'action et de conviction.

Je remercie aussi les permanents de la FMVM pour leur gentillesse, leur disponibilité et leur efficacité.

C'est une Fédération très vivante que j'ai l'honneur de présider au côté de notre présidente déléguée, Caroline Cayeux, maire de Beauvais, puisque pour la première fois cette fonction a été dévolue à une femme, avec un conseil d'administration très actif. Enfin je remercie aussi l'ensemble de nos partenaires pour leur soutien et leur fidélité.

Le dynamisme de notre pays passe par le dynamisme de ses collectivités locales et en particulier des villes moyennes de par leur fonction d'équilibre du territoire.

Encore ce matin, le ministre de la Culture évoquait-il le rôle des villes moyennes en matière d'équilibre, de création et de diffusion de la culture. Nous sommes en tant que villes moyennes solidaires du rural et nous sommes aussi incontournables vis-à-vis des métropoles car elles portent l'innovation, la création des richesses. Nos villes moyennes sont donc au cœur d'une problématique saine, équilibrée et volontaire de l'aménagement du territoire.

Nous prenons notre destin en main pour combattre une situation économique et sociale difficile. Je rappelle que c'est dans les villes moyennes que sont les principales industries, je rappelle aussi que nous sommes dans une période critique de notre évolution, puisque le PIB industriel a baissé en dix ans, en France, de 7% et cette baisse très préoccupante concerne au premier rang l'industrie dans les villes moyennes.

Nous serons donc exigeants vis à vis des pouvoirs publics ; nous le sommes avec nous-mêmes et le serons de plus en plus avec l'Etat.

Je voudrais vous proposer cinq priorités d'action pour les villes moyennes.

D'abord l'aménagement du territoire, en recherchant une meilleure mutualisation des services, de meilleurs services à la population, en faisant coïncider les périmètres intercommunaux avec les bassins de vie qui s'ordonnent autour des villes moyennes.

Nous devons contribuer à l'aménagement du territoire par une offre de services de qualité, de plus en plus performants et nous avons montré à plusieurs reprises combien cette bataille était difficile, voire tragique avec les fermetures en cascades.

En second lieu, nous avons une stratégie pour gagner la bataille économique et nous pensons que la dimension européenne et internationale est incontournable. En cela, nous n'avons pas peur de la mondialisation, mais pensons au contraire qu'il s'agit d'un défi et d'un tremplin pour gagner la bataille économique de notre évolution.

La ville moyenne, c'est un état d'esprit. Nous sommes dans les faits en compétition avec les villes européennes et nous voulons nous placer dans une conception dynamique de notre évolution, dans laquelle les maires sont les promoteurs de l'économie.

Troisième priorité : la formation, la recherche, l'innovation, qui ont été au cours de ces assises au cœur de tous les sujets. La formation doit être adaptée aux besoins du bassin de vie, en relation avec le tissu socio-économique local. Les universités doivent désormais être en osmose avec le tissu économique local, rien ne peut se faire sans recherche-développement, sans innovation, sans invention. Le maire de ville moyenne est un « coordonn'acteur », qui impulse un partenariat entre le monde économique et le monde de la formation.

L'autonomie des universités est une chance à saisir pour décentraliser l'enseignement supérieur, pour décentraliser la recherche, pour faire une R&D qui soit proche des entreprises et qui affirme la vocation de renouvellement.

Quatrième point de notre action : la culture qui est le ciment du vivre ensemble. Nous voulons renforcer la cohésion sociale à travers le rayonnement culturel.

La culture est un vecteur d'attractivité et un élément fédérateur au sein de la ville : identité de la ville, fierté des habitants d'appartenir à une aventure collective, ouverture au monde, remise en question, ciment d'innovation...

Cinquième point fort de notre travail à venir : les ressources. Nous avons été bien chahutés au cours de ces dernières années par les réformes successives des financements de collectivités locales (abandon de pacte de stabilité). Aujourd'hui nous savons que la prospective n'est plus à la garantie des ressources, qu'elle n'a plus ce caractère de visibilité que nous avions auparavant.

Les réformes fiscales mettent en cause l'équilibre de nos finances. Certains d'entre nous sont neutres à l'égard des conséquences des réformes, mais certains vont beaucoup y perdre. Il y a un travail de maturation à faire et la FMVM va contribuer et défendre nos problèmes.

Il faut cependant être positif et dégager de nouvelles marges de manœuvre pour passer le cap de cette situation financière. Bien souvent dans les projets de réorganisation de l'intercommunalité, la ville centre sera chargée de financer la majorité des projets. Il faudra en bonne intelligence, trouver un équilibre entre notre apport financier et notre participation à la décision. Il va falloir peser car cela ne va pas forcément de soi. Le souci d'équilibre qui dépasse les frontières politiques devra être prévalents dans cette réforme en cours de l'intercommunalité.

Je fais appel à l'imagination de nos membres pour faire rentrer le concept de charges de centralité dans le quotidien de la pensée gouvernementale, de la pensée des préfets et des collègues des autres communes et niveaux de collectivités territoriales.

Telles sont les principales priorités qui me sont confiées et auxquelles je souhaite vous associer activement.

La force de notre Fédération réside dans son pluralisme. Au fond, même si chacun à ses idées, nous avons au cours de ces assises réfléchi ensemble à un type de territoires qui constituent l'équilibre de la nation.

Prenons une carte, mettons du blanc à la place des villes moyennes, nous trouvons un désert. La garantie contre le désert français, c'est la ville moyenne. Nous sommes les promoteurs de l'innovation locale, et nous voulons être audacieux pour l'avenir.



Les Villes Moyennes adhérentes et leurs Intercommunalités

La France des Villes Moyennes et de leurs intercommunalités



- Vannes** Ville adhérente
Bourges Ville non adhérente
- Communauté d'agglomération
 - Communauté de communes
 - Communauté urbaine
 - Syndicat d'agglomération nouvelle
 - Communauté d'agglomération rattachée à une grande ville
 - Communauté urbaine rattachée à une grande ville
 - Limite de région
 - Limite de département

100 km



© Cartographie Fabrice Le Goff

Alsace

Colmar	CA de Colmar
Haguenau	CC de la région de Haguenau
Saint-Louis	CC des Trois Frontières
Schiltigheim	CU de Strasbourg

Aquitaine

Agen	CA d'Agen
Anglet	CA Agglomération Côte Basque - Adour
Dax	CA du Grand Dax
Libourne	CC du Libournais
Mont-de-Marsan	CA du Marsan
Périgueux	CA Périgourdine

Auvergne

Aurillac	CA du Bassin d'Aurillac
Le Puy-en-Velay	CA Le Puy-en-Velay Agglomération
Moulins	CA de Moulins
Vichy	CA de Vichy Val d'Allier

Basse-Normandie

Alençon	CU d'Alençon
Cherbourg-Octeville	CU de Cherbourg
Lisieux	CC Lisieux Pays d'Auge
Saint-Lô	CA Saint-Lô Agglomération

Bourgogne

Auxerre	CA de l'Auxerrois
Beaune	CA Beaune, Côte et Sud - Communauté Beaune-Chagny-Nolay
Chalon-sur-Saône	CA Le Grand Chalon
Le Creusot	CU Le Creusot - Montceau les Mines
Mâcon	CA du Mâconnais - Val de Saône
Montceau-les-Mines	CU Le Creusot - Montceau les Mines
Nevers	CA de Nevers
Sens	CC du Sénonais

Bretagne

Concarneau	CC de Concarneau Cornouaille
Fougères	CC Fougères Communauté
Lannion	CA Lannion - Trégor - Agglomération
Lorient	CA du Pays de Lorient
Quimper	CA Quimper Communauté
Saint-Brieuc	CA Saint-Brieuc Agglomération
Baie d'Armor	
Saint-Malo	CA de Saint-Malo Agglomération
Vannes	CA Vannes Agglo
Vitré	CA Vitré communauté

Centre

Blois	CA de Blois « Agglopolys »
Chartres	CA de Chartres Métropole
Dreux	CA Dreux Agglomération
Montargis	CA Montargoise et des Rives du Loing
Vierzon	CC Vierzon Pays des cinq rivières

Champagne-Ardenne

Châlons-en-Champagne	CA Cité en Champagne
Charleville-Mézières	CA de Charleville-Mézières Cœur d'Ardenne
Chaumont	CC du Pays Chaumontais
Epernay	CC Épernay - Pays de Champagne
Saint-Dizier	CC de Saint-Dizier, Der et Perthois
Sedan	CC du Pays Sedanais
Troyes	CA Grand Troyes

Corse

Ajaccio	CA du Pays Ajaccien
Bastia	CA de Bastia

Franche-Comté

Belfort	CA Belfortaine
Dole	CA du Grand Dole
Montbéliard	CA du Pays de Montbéliard
Pontarlier	CC du Larmont
Vesoul	CC de l'Agglomération de Vesoul

Guadeloupe

Pointe-à-Pitre	CA CAP Excellence
-----------------------	-------------------

Guyane

Cayenne	CC du Centre Littoral
----------------	-----------------------

Haute-Normandie

Dieppe	CA de la Région Dieppoise
Evreux	CA d'Evreux
Fécamp	CC de Fécamp

Ile-de-France

Combs-la-Ville	SAN de Sénart Ville Nouvelle
Conflans-Sainte-Honorine	
Etampes	CC de L'Etampois Sud Essonne
Meaux	CA du Pays de Meaux
Melun	CA Melun Val de Seine
Rambouillet	CC Plaines et Forêts d'Yvelines
Saint-Michel-sur-Orge	CA du Val d'Orge
Yerres	CA du Val d'Yerres

Languedoc-Roussillon

Agde	CA Hérault Méditerranée
Alès	CA du grand Alès en Cévennes
Béziers	CA Béziers Méditerranée
Lunel	CC du Pays de Lunel
Mende	CC Coeur de Lozère
Narbonne	CA le Grand Narbonne
Sète	CA du Bassin de Thau

Limousin

Brive-la-Gaillarde	CA de Brive
---------------------------	-------------

Lorraine

Bar-le-Duc	CC de Bar-le-Duc
Epinal	CC d'Épinal Golbey
Forbach	CA de Forbach - Porte de France
Lunéville	CC du Lunévillois
Saint-Dié-des-Vosges	
Sarreguemines	CA de Sarreguemines Confluences
Thionville	CA Portes de France-Thionville
Vandœuvre	CU du Grand Nancy
Verdun	CC de Verdun

Midi-Pyrénées

Albi	CA de l'Albigeois
Auch	CA du Grand Auch Agglomération
Cahors	CC du Grand Cahors
Castres	CA de Castres-Mazamet
Millau	CC de Millau Grands Causses
Montauban	CA du Pays de Montauban et des 3 Rivières
Tarbes	CA du Grand Tarbes

Nord-Pas-de-Calais

Armentières	CU de Lille Métropole
Arras	CU d'Arras
Béthune	CA de l'Artois
Boulogne-sur-Mer	CA du Boulonnais
Bruay-la-Buissière	CA de l'Artois
Calais	CA du Calaisis
Cambrai	CA de Cambrai
Douai	CA du Douaisis
Hénin-Beaumont	CA d'Hénin Carvin
Lens	CA de Lens - Liévin
Liévin	CA de Lens - Liévin
Maubeuge	CA Maubeuge Val de la Sambre
Valenciennes	CA de Valenciennes Métropole
Halluin	CU de Lille Métropole

Pays de la Loire

Cholet	CA du Choletais
La Roche-sur-Yon	CA La Roche sur Yon Agglomération
Laval	CA Laval Agglomération
Saint-Nazaire	CA Région Nazairienne et de l'Estuaire
Saumur	CA Saumur Loire Développement

Picardie

Abbeville	CC de l'Abbevillois
Beauvais	CA du Beauvaisis
Creil	CA Creilloise
Nogent-sur-Oise	CA Creilloise
Saint-Quentin	CA de Saint-Quentin
Senlis	CC des Trois Forêts
Soissons	CA du Soissonais

Poitou-Charentes

Angoulême	CA d'Angoulême
Châtelleraut	CA du Pays Châtelleraudais
Cognac	CC de Cognac
Niort	CA de Niort
Rochefort	CA du Pays Rochefortais
Royan	CA Royan Atlantique
Saintes	CC du Pays Santon

Provence-Alpes-Côte d'Azur

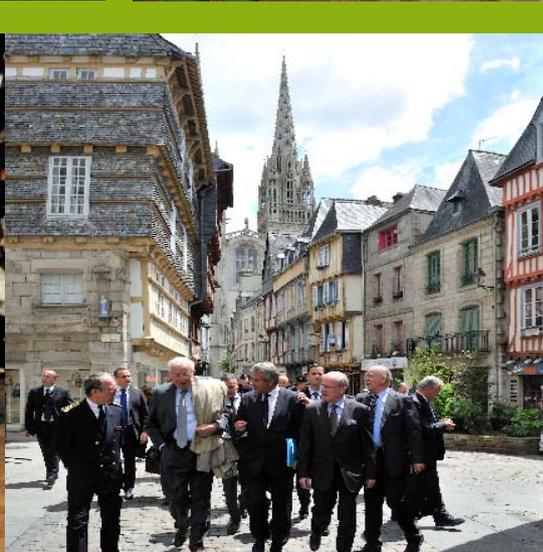
Antibes	CA de Sophia Antipolis
Arles	CA Arles-Crau-Camargue-Montagnette
Aubagne	CA du Pays d'Aubagne et de l'Etoile
Cagnes-sur-Mer	CU Nice - Côte d'Azur
Carpentras	CA Ventoux Comtat Venaissin
Digne-les-Bains	CC des Trois Vallées
Draguignan	CA Dracénoise
Gap	
Hyères	CA Toulon Provence Méditerranée
Istres	SAN Ouest Provence
La Ciotat	CU Marseille Provence Métropole
La Valette-du-Var	CA Toulon Provence Méditerranée
Marignane	CU Marseille Provence Métropole
Martigues	CA de l'Ouest de l'Étang de Berre
Saint-Raphaël	CA Fréjus - Saint-Raphael
Salon-de-Provence	CA Salon-Etang de Berre-Durance

Réunion

La Possession	CA Territoire de la Côte Ouest
Le Port	CA Territoire de la Côte Ouest
Le Tampon	CA du Sud
Saint-Benoît	CA Intercommunale de la Réunion Est
Saint-Pierre	CA CIMS (Communauté Villes Solidaires)

Rhône-Alpes

Annecy	CA Annécienne
Annemasse	CA Annemasse - Les Voirons - Agglomération
Bourg-en-Bresse	CA de Bourg-en-Bresse
Bourgoin-Jallieu	CA Portes de l'Isère
Caluire et Cuire	CU du Grand Lyon
Chambéry	CA Chambéry Métropole
Givors	CU de Lyon
Montélimar	CA Montélimar Sésame
Roanne	CA le Grand Roanne
Romans-sur-Isère	CC du Pays de Romans
Vienne	CA du Pays Viennois
Villefranche-sur-Saône	CA de Villefranche-sur-Saône
Voiron	CA du Pays Voironnais



www.villesmoyennes.asso.fr

Ces Assises furent organisées par la Fédération des Maires des Villes Moyennes
avec le soutien de la ville de Quimper,
la communauté d'agglomération de Quimper,
du conseil régional de Bretagne et du conseil général du Finistère

